

FICHES

MISSIONS

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

La trajectoire pluriannuelle reflète les ambitions du Gouvernement en matière d'action extérieure, autour des priorités suivantes :

- Renforcer la sécurité nationale et internationale ;
- Refonder une « Europe qui protège » ;
- Améliorer la gouvernance mondiale et le règlement des crises internationales ;
- Poursuivre la modernisation du réseau diplomatique afin d'en accroître l'efficacité.

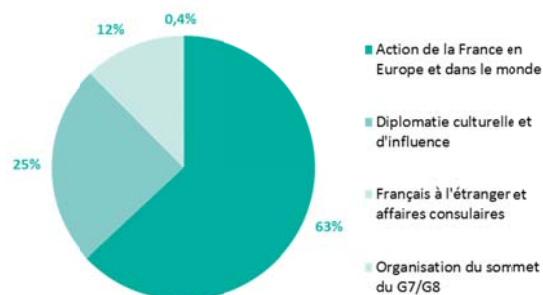
MOYENS DE L'ACTION 2018

2,9 Md€ de crédits budgétaires
 11 905 emplois de l'État (ETPT) – 6 765 emplois dans les opérateurs (ETPT)
 8 343 emplois autofinancés dans les réseaux culturel et éducatif (ETPT)

Programmation des crédits de 2018 à 2020

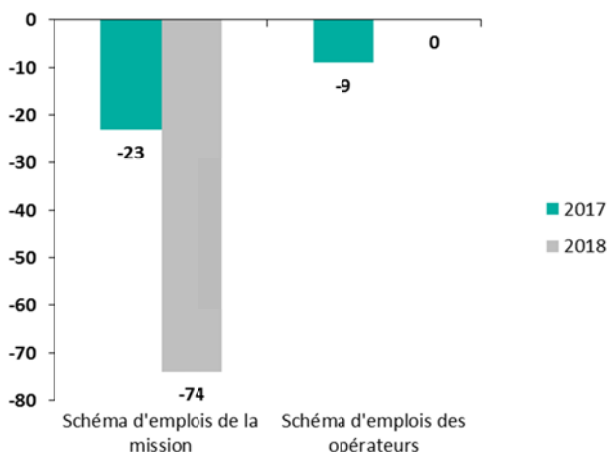
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	2,9 Md€	2,9 Md€	2,8 Md€	2,7 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Le budget 2018 est caractérisé par une stabilisation des moyens pour permettre la poursuite des efforts de lutte anti-terroriste et de protection de nos compatriotes et intérêts à l'étranger.
- Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères poursuivra la réforme engagée dans le cadre du projet MAEDI 21 en s'inscrivant dans la feuille de route « Action publique 2022 ».
- Un programme est créé en 2018 et 2019 dans la perspective de la présidence française du G7 en 2019.

Renforcer la sécurité nationale et internationale

Dans un contexte de menace terroriste contre notre sécurité et nos intérêts, la France prendra les initiatives nécessaires pour lutter contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes. Elle poursuivra ses efforts de protection des communautés françaises à l'étranger et

de nos réseaux dans le monde grâce au maintien en 2018 des moyens supplémentaires obtenus en 2017. La France continuera de soutenir ceux de ses partenaires qui font face à la même menace terroriste, notamment en Afrique (Sahel) et au Moyen-Orient (Liban, Jordanie).

Refonder une Europe qui protège

Dans le contexte du *Brexit*, La France contribuera au débat européen pour une Europe forte et juste, centrée sur des projets concrets qui répondent aux besoins et

préoccupations des citoyens européens. Elle œuvrera en faveur du renforcement de l'Europe de la défense.

Améliorer la gouvernance mondiale et le règlement des crises internationales

La France continuera de promouvoir le multilatéralisme, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité de l'ONU et à l'occasion de la présidence du G7 en 2019. Elle visera à améliorer les mécanismes de gouvernance

mondiale et contribuera activement au règlement des crises internationales. Elle restera mobilisée sur les enjeux des migrations et du changement climatique.

Poursuivre la modernisation du réseau diplomatique

Forte de son réseau universel, la France poursuivra son adaptation aux nouvelles réalités mondiales. Le ministère souhaite ainsi atteindre, à terme, la cible de 25 % de ses effectifs affectés dans les grands pays émergents du G20.

Le ministère s'inscrira pleinement dans la stratégie internationale numérique pour la France : diffusion de la langue et de la culture françaises par les outils numériques, dématérialisation des procédures consulaires pour nos compatriotes à l'étranger.

ADMINISTRATION GENERALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Ministère de l'Intérieur

- La mission « Administration générale et territoriale de l'État » regroupe les crédits permettant au ministère de l'intérieur d'exercer trois des missions qui lui reviennent : garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des grandes libertés publiques, assurer la présence et la continuité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République et mettre en œuvre, au plan local, les politiques publiques nationales.
- Les dépenses de personnel représentent deux tiers des crédits de la mission, parmi lesquels trois quarts sont consacrés aux effectifs des préfectures et sous-préfectures dont la réforme, initiée en 2016, est poursuivie.
- Le plan « Préfectures nouvelle génération » atteint son terme en 2018, dernière année de son déploiement : la dématérialisation des demandes de titres et un important plan de formation permettent de

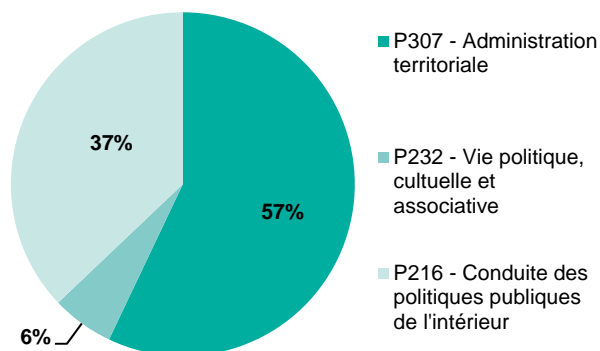
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels : 2,1 Md€ (hors T2CAS) – Niveau des taxes affectées plafonnées : 0,2 Md€ – Plafond d'emplois État : 33 366 ETPT – Plafond d'emplois des opérateurs : 443 ETPT

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

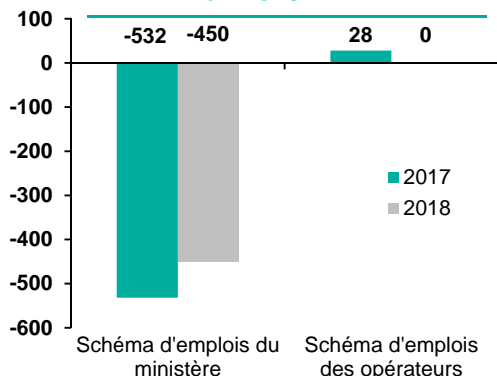
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	2,5 Md€	2,1 Md€	2,1 Md€	2,3 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,2 Md€	0,2 Md€	0,2 Md€	0,2 Md€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Les crédits de la mission sont quasiment stables par rapport à 2017, hors dépenses électorales : la tenue des élections présidentielle et législatives en 2017 a nécessité 380 M€ alors qu'aucune échéance électorale nationale n'est prévue en 2018.
- L'exercice 2018 correspond à la dernière année de mise en œuvre du plan « Préfectures nouvelle génération » qui permet la révision des missions des préfectures et explique l'essentiel du schéma

Poursuivre la modernisation et l'adaptation du réseau des préfetures

La mission « AGTE » abrite l'ensemble des moyens des préfetures, des sous-préfetures et des représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer, au sein du programme « Administration territoriale ».

Les préfetures appuient les représentants de l'État dans l'exercice de leurs missions de défense des intérêts nationaux, de contrôle administratif et du respect des lois. Elles assurent, par la continuité de leur fonctionnement, leur maillage territorial et leur dimension interministérielle, la présence de l'État sur le territoire.

Les préfetures se trouvent au cœur des enjeux de simplification administrative et de modernisation des

procédures, qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens. Ces réformes se poursuivent en 2018 :

- la réforme des régions de 2016 conduit l'État à adapter son organisation régionale ;
- le plan « Préfetures nouvelle génération » permet, en s'appuyant sur la dématérialisation des procédures, de repenser les modalités de délivrance des titres aux usagers et de renforcer les missions prioritaires des préfetures (gestion des crises, lutte contre la fraude, contrôle de légalité et budgétaire, coordination de la mise en œuvre des politiques publiques).

Garantir l'exercice des droits et libertés individuelles des citoyens

Les crédits de la mission « AGTE » contribuent à garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections, de la vie associative et de la liberté religieuse sur le programme « Vie politique, culturelle et associative ».

Le programme assure toutes les étapes de l'organisation matérielle des élections, de l'enregistrement des candidatures par les préfetures à l'envoi de la propagande électorale aux électeurs et à la tenue des bureaux de vote. En substituant à l'envoi des circulaires des candidats leur mise en ligne sur un site Internet public, la dématérialisation de la propagande électorale devrait permettre d'en assurer un meilleur accès en révisant ses modalités de diffusion, de mieux maîtriser

les coûts liés à l'organisation des élections et de garantir un meilleur impact environnemental.

Outre l'organisation des élections, le ministère participe :

- au financement de la vie politique, en attribuant l'aide publique aux partis politiques, et à la transparence financière de la vie politique, en procédant au remboursement des dépenses de campagne des candidats ;
- à la vie associative et culturelle, en assurant la mise en œuvre des dispositions des lois du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État.

Consolider le pilotage des dépenses transversales du ministère de l'intérieur

La mission « AGTE » rassemble les moyens transverses centraux du ministère de l'intérieur sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

Le programme anime les fonctions de pilotage du ministère et assure la cohérence des fonctions support transversales. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère (80 M€/an) et, depuis 2017, ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (73 M€/an). La stratégie ministérielle

relative à la gestion de ces moyens s'articule autour de trois axes :

- renforcer la prévision et le pilotage des dépenses de contentieux ;
- assurer la mise en œuvre des programmes d'action de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation ;
- améliorer l'efficacité de la gestion des moyens et la maîtrise du coût des fonctions supports.

AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

- Le Gouvernement engage, avec les États généraux de l'alimentation, une transformation sans précédent de l'agriculture française, mobilisant l'ensemble des parties prenantes.
- Ces États généraux de l'alimentation visent, d'une part, à relancer la création de valeur et à en assurer une meilleure répartition et, d'autre part, à mieux prendre en compte les enjeux sociaux, sanitaires et environnementaux pour répondre aux attentes des consommateurs et des citoyens.
- La mise en œuvre des États généraux s'appuiera, notamment, sur les objectifs de la PAC et du Grand plan d'investissement.
- Le Gouvernement veillera également à être réactif en cas de crises sanitaires, économiques ou climatiques.

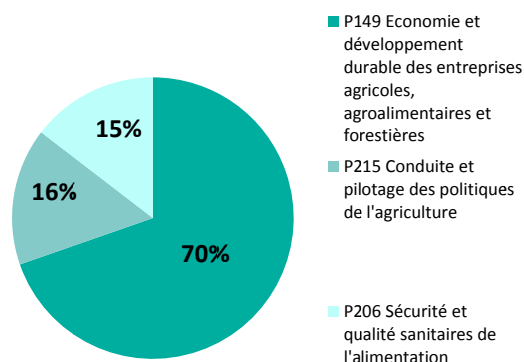
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels (hors T2CAS) : 3,2 Md€ – Niveau des taxes affectées plafonnées : 0,4 Md€ – Plafond d'emploi État : 12 219 ETPT – Plafond d'emploi des opérateurs : 14 340 ETPT

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

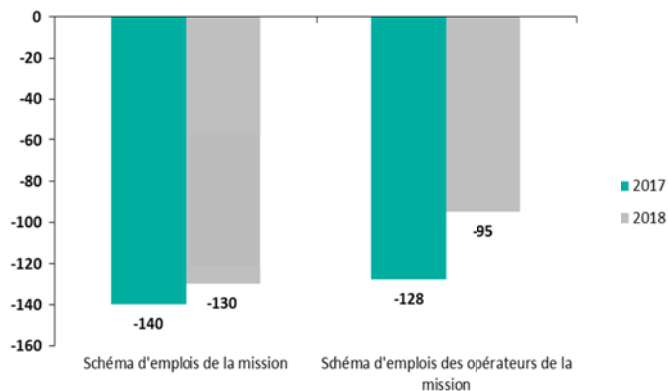
	LFI 2017	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	2,8 Md€	3,2 Md€	2,9 Md€	2,8 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,4 Md€	0,4 Md€	0,4 Md€	0,4 Md€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Hausse des crédits de la mission de +0,4 Md€ en 2018.
- Effort particulier de sincérité budgétaire grâce à la création d'une réserve de crise (300 M€).
- Rationalisation des moyens de fonctionnement et des effectifs (- 225 ETP), avec l'objectif d'une meilleure efficacité.

Accompagner la transformation des modèles agricoles

Le Gouvernement soutient la transition vers une agriculture multi-performante sur les plans économique, social, environnemental et sanitaire. Cette ambition bénéficiera, notamment, du Grand plan d'investissement mobilisant une partie des crédits budgétaires, des fonds européens, et des instruments financiers avec un objectif de 5 Mds€ sur 5 ans. Quatre objectifs principaux sont

poursuivis dans le périmètre du ministère (agriculture, agro-alimentaire, forêt-bois, pêche, aquaculture, conchyliculture) : accompagner la modernisation des outils et des pratiques, relever les défis du changement climatique, renforcer la compétitivité de l'aval et la structuration des filières, renforcer le soutien à la recherche et l'innovation.

Conforter la mise en œuvre de la politique agricole commune

Afin d'achever le rattrapage du paiement des aides de la PAC 2015 à 2017, le Gouvernement a mis en place des moyens complémentaires : renforcement des ressources humaines, développement d'outils informatiques, abondement de 110 M€ de crédits de paiement en 2018.

En dehors de cet enjeu de rattrapage, les contreparties nationales de la PAC sont maintenues dans leur trajectoire actuelle, ce qui permettra de mobiliser au mieux les crédits européens.

Engager l'harmonisation des régimes sociaux des exploitants agricoles avec celui des autres indépendants

La réforme structurelle des cotisations personnelles maladie des exploitants agricoles visant à unifier, à partir de 2018, le barème de ces cotisations avec celui applicable aux autres travailleurs indépendants permet de supprimer la compensation budgétaire du ministère

de l'agriculture. Cette réforme, qui assure une progressivité des cotisations en fonction du revenu des agriculteurs sera ainsi mieux ciblée au profit des revenus les plus modestes. Le soutien au revenu de ces agriculteurs sera ainsi renforcé, de même que la compétitivité de leurs exploitations.

Améliorer la gestion des aléas économiques, sanitaires et climatiques

Afin de renforcer la sincérité du budget et d'assurer sa réactivité face aux aléas, le Gouvernement a créé une provision de 300 M€. Celle-ci doit permettre de couvrir, tout au long de l'année 2018, d'éventuelles crises économiques, sanitaires ou climatiques affectant le secteur agricole, ainsi que les pénalités imposées par la

Commission européenne. Les moyens du secteur sanitaire sont, par ailleurs, en augmentation, afin de renforcer les dispositifs de prévention, l'activité de contrôle et d'apporter une réponse rapide en cas d'incidents ou de crises.

MISSION AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Économie et des Finances

La France met en œuvre une politique de développement et de solidarité internationale qui a pour objectif général de promouvoir un développement durable et solidaire dans les pays partenaires. La programmation du budget triennal poursuit ainsi les objectifs suivants :

- Augmenter les crédits de l'aide publique au développement pour atteindre l'objectif de 0,55 % du RNB fixé par le Président de la République à horizon 2022 ;
- Participer activement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et renforcer l'effort de la France en faveur de l'éducation, tout en maintenant nos actions fortes en faveur du climat et de la santé ;
- Contribuer à l'action multilatérale et européenne en faveur du développement ;
- Poursuivre l'effort en faveur des pays les plus vulnérables et répondre aux besoins des pays en crise.
- Améliorer la cohérence et la transparence de la politique de développement.

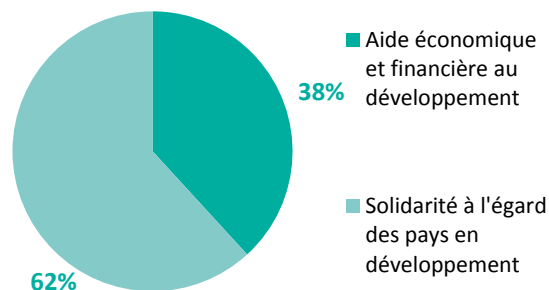
MOYENS DE L'ACTION 2018

2,7 Md€ de crédits budgétaires (hors T2CAS) – 1 Md€ de taxes affectées plafonnées – Plafond d'emplois État (1 625 ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	2,6 Md€	2,7 Md€	2,8 Md€	3,1 Md€
Taxes affectées plafonnées	1 Md€	1 Md€	1 Md€	1 Md€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018

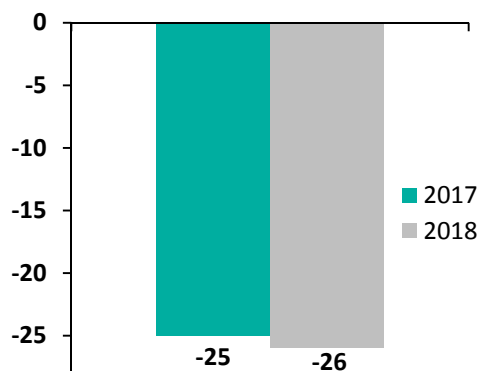


Schéma d'emplois de la mission

Analyse

- Les crédits de la mission connaissent une hausse substantielle : +0,1 Md€ en 2018 et +0,5 Md€ en 2020 par rapport à 2017.
- Les taxes affectées à ce secteur (taxe sur les transactions financières et taxe sur les billets d'avions) sont maintenues à leur niveau historiquement élevé de 2017.
- La baisse du plafond d'emploi à 1 625 ETPT en 2018 s'explique essentiellement par le transfert d'une centaine d'experts techniques internationaux vers Expertise France et l'Agence française de développement (AFD).

Participer activement à la réalisation des Objectifs de développement durable

Les programmes de la mission « Aide publique au développement » traduisent les objectifs de développement durable en actions concrètes, avec une priorité géographique vers les pays plus vulnérables (en particulier les pays les moins avancés) et l'Afrique. En termes sectoriels, la France est engagée aux côtés de ses partenaires internationaux dans la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et la mise en œuvre pleine et entière de l'Accord de Paris, qui représente un point de bascule vers un développement durable résolument sobre en carbone et résilient. L'Agence française de développement est pleinement mobilisée, notamment à travers son « cadre d'intervention transversal climat » qui prévoit

qu'au moins 50 % de ses financements dans les pays en développement comportent des co-bénéfices climat. La France reste, par ailleurs, fortement présente en matière de santé et entend renforcer son action en faveur de l'éducation dans les pays en développement. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes constitue, elle aussi, un objectif transversal essentiel, facteur à la fois de diffusion des droits et de développement économique et social. Le Premier ministre réunira, début 2018, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), qui permettra d'impulser ces chantiers pour le quinquennat.

Participer au financement de l'action multilatérale et européenne

La France inscrit son action globale en faveur du développement durable dans un cadre collectif et multilatéral. Ces contributions permettent à la France de jouer un rôle central au sein des instances européennes et multilatérales, tant dans la définition des orientations (telles que la concentration des efforts, notamment financiers, sur les pays les moins avancés et les pays fragiles), que dans la détermination des modalités de mise en œuvre de leurs actions (programmes de mixage prêts/dons, par exemple). Elles permettent un effet de levier, accroissant les moyens au service de nos priorités. Enfin, elles donnent à la France la capacité de combiner partenariats

bilatéraux et multilatéraux pour renforcer son action et démultiplier ses résultats.

L'augmentation des financements bilatéraux, en particulier sous forme de dons et subventions, sera privilégiée dans le cadre de la mise en œuvre de la trajectoire budgétaire aboutissant à une APD de 0,55 % du RNB.

Ces financements bilatéraux ont un effet d'entraînement et permettent de catalyser l'action de nos principaux partenaires autour de priorités communes comme le climat, l'éducation, le genre et la lutte contre les fragilités.

Poursuivre l'effort en faveur des plus vulnérables et répondre aux besoins des pays en crise

Le CICID du 30 novembre 2016 a acté la création d'une facilité d'atténuation des vulnérabilités et de réponse aux crises, mise en œuvre par l'AFD et financée en 2018 par une partie de la taxe sur les transactions financières affectée au fonds de solidarité pour le développement. La création de cette facilité s'inscrit dans le cadre de la refonte de la stratégie française de réponse aux situations de fragilités, dont elle est l'un des instruments principaux de mise en œuvre. La facilité sera paramétrée pour permettre à l'agence de travailler dans des con-

textes de crise (au Sahel ou en Syrie, par exemple) ou en situation de fragilités, à travers notamment une approche pluriannuelle de ses interventions. Il s'agit d'investir dans la prévention des crises (sanitaires, politiques, environnementales, sociales) par une action en amont sur les fragilités. L'action « en amont » visée par le CICID s'entend également comme une possibilité d'agir dans les contextes de transition pour éviter la résurgence de nouvelles crises.

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

Ministère des Armées, Services du Premier ministre

- La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » représente la reconnaissance et la réparation que la Nation doit à ses anciens combattants pour leur engagement et leurs sacrifices au service de la défense de notre pays, ce qui se traduit par les dispositifs de dette viagère pour près de 2 Md€, notamment pensions ou allocations, les aides sociales ou les prestations de santé.
- Elle regroupe également les politiques de renforcement du lien entre les Armées et la nation, par le biais de la politique de mémoire et des actions mémorielles et de la journée de citoyenneté. Le PLF prévoit à ce titre des moyens significatifs pour la célébration du centenaire de la fin de la Première guerre mondiale en 2018.
- Le nombre d'ayant-droits et d'ayant-causes diminuant naturellement, les crédits de cette mission se réduisent tendanciellement tout en permettant une augmentation des droits individuels de ceux qui en bénéficient. Le PLF pour 2018 prévoit ainsi une revalorisation significative de certaines prestations.

MOYENS DE L'ACTION 2018

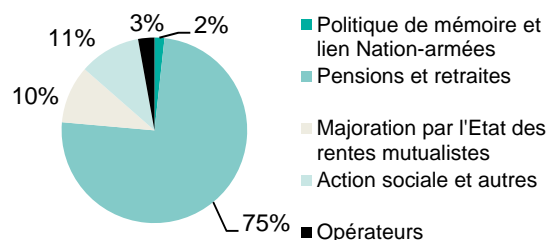
Crédits ministériels (hors T2CAS) – 2,5 Md€

Plafond d'emploi État (ETPT) : 23 – Plafond d'emploi des opérateurs (ETPT) : 1 295

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

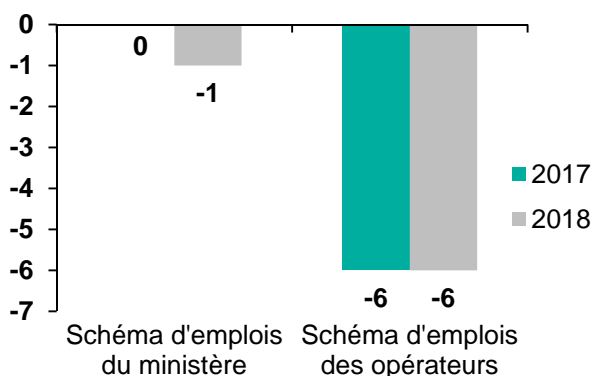
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	2,5 Md€	2,5 Md€	2,3 Md€	2,2 Md€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Les crédits de la mission sont en diminution (-0,3 Md€ à horizon 2020) du fait de la démographie des bénéficiaires dont la moyenne d'âge est élevée.
- La mission « Anciens combattants » ne compte que très peu d'emplois : seuls lui sont rattachés les 24 ETP de la commission d'indemnisation des victimes de spoliations.
- Les opérateurs de la mission totalisent 1 295 ETP en PLF 2018, dont 865 rattachés à l'Office national des anciens combattants et 430 à l'Institut national des invalides (INI). Le schéma d'emploi négatif s'explique par les rationalisations au sein de l'INI, conformément au contrat d'objectifs et de performance signé en avril 2017.

Maintenir les droits en faveur des anciens combattants

Le budget 2018 permet le financement de l'ensemble des engagements pris en faveur des anciens combattants. En particulier, le Gouvernement a mis en œuvre la mesure de hausse de 2 points de la retraite du combattant au 1^{er} septembre 2017, annoncée par la

précédente majorité, pour la porter de 50 à 52 points. Pour 2018, le budget consacré au financement de cette mise en œuvre représente un montant de près de 30 M€.

Revaloriser certaines prestations pour consolider les droits des bénéficiaires

Afin d'améliorer la reconnaissance par la Nation des anciens combattants et de leurs ayants-cause, le présent projet de loi de finances comprend une mesure destinée à mettre fin à une inégalité de traitement entre titulaires d'une pension militaire d'invalidité. Le législateur avait instauré, en 1962, la possibilité de cumuler la pension de retraite et une pension militaire d'invalidité (PMI) au taux du grade. Le Gouvernement a décidé une mesure de

révision, pour l'avenir, des PMI concédées au taux du soldat afin de les porter au taux du grade. Par ailleurs, l'allocation de reconnaissance en faveur des anciens supplétifs et de leurs conjoints survivants est majorée de 100 euros. Le total de ces mesures nouvelles représente un coût de +6,5 M€.

Célébrer le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale

L'année 2018 clôturera le cycle des commémorations liées au centenaire de la Première Guerre mondiale, avec en point d'orgue la célébration du 11 novembre 1918. Afin de donner toute sa portée à cette célébration,

les crédits ont été augmentés de +5,3 M€ en 2018. Au total, la politique de mémoire mobilisera 28,2 M€ en 2018.

MISSION COHÉSION DES TERRITOIRES

Ministère de la Cohésion des Territoires

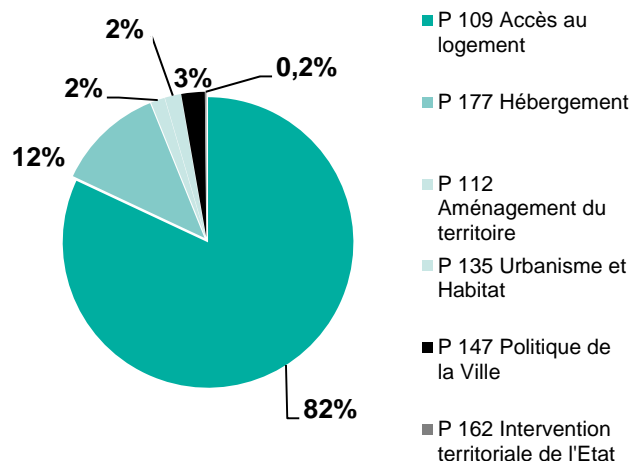
La mission « Cohésion des territoires » vise à développer une stratégie d'accès pour tous et en tout point du territoire aux services essentiels (très haut débit, téléphonie mobile, accès aux services publics essentiels, logement, santé, culture...). La politique du Gouvernement en matière de logement et d'aménagement du territoire a pour objectifs de construire plus, mieux et moins cher pour répondre aux besoins de chacun en améliorant le cadre de vie.

MOYENS DE L'ACTION 2018

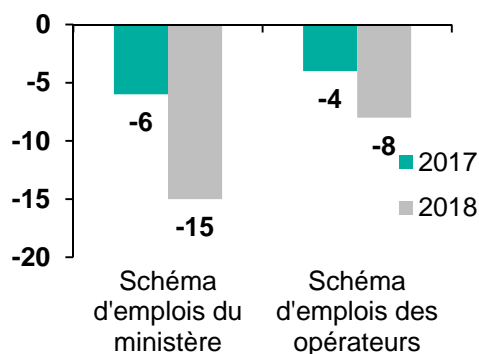
16,5 Md€ de crédits ministériels (hors T2CAS) – 0,7 Md€ de taxes affectées plafonnées (Md€) –
Plafond d'emploi État à 573 ETPT – Plafond d'emploi des opérateurs à 379 ETPT

Programmation des crédits et taxes
de 2018 à 2020

	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	18,3 Md€	16,5 Md€	15,0 Md€	15,1 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,7 Md€	0,7 Md€	0,7 Md€	0,7 Md€

Répartition des crédits par programme
en 2018

* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission
en 2018

Analyse

- Les aides personnelles au logement feront l'objet d'une réforme globale sur deux ans, conduisant à une économie de 1,7 Md€ en 2018.
- Le soutien à la construction de logements sociaux via les aides à la pierre sera maintenu, avec une autonomisation accrue de leur financement.
- Dans le cadre du plan « Logement d'abord », les crédits dédiés au financement de l'hébergement et de l'accompagnement social seront renforcés.
- Conformément aux engagements présidentiels en faveur du renouvellement urbain et de la rénovation énergétique, l'État contribuera directement au financement de l'ANRU et de l'ANAH.
- Le prêt à taux zéro et le dispositif fiscal d'incitation à l'investissement locatif « Pinel » seront prorogés, tout en étant re-centrés sur les zones les plus tendues.

Libérer le foncier pour construire des logements

Pour les particuliers, dans les zones tendues, un abattement exceptionnel sera appliqué sur les plus-values résultant de la cession de terrains à bâtir ou de terrains bâtis, en cas de promesse de vente conclue avant fin 2020 en vue de la construction de logements. Pour les entreprises, le taux réduit d'imposition de 19 % sur les

plus-values résultant de la cession de locaux professionnels en vue de leur transformation en logements sera prorogé et étendu aux plus-values résultant de la cession de terrains à bâtir en vue de la construction de logements, en cas de promesse de vente conclue avant fin 2020.

Soutenir la politique de rénovation des logements via l'ANAH

Dans le cadre de l'objectif présidentiel de faire disparaître les « passoires » thermiques des propriétaires les plus précaires en 10 ans, une partie du grand plan d'investissement sera mobilisée via l'Agence nationale

de l'habitat (ANAH). À cette fin, l'État apportera à l'Agence un financement supplémentaire de 110 M€ en 2018.

Soutenir la construction de logements sociaux

Dans le cadre du Fonds national des aides à la pierre (FNAP), la mutualisation entre bailleurs sociaux sera renforcée, permettant ainsi d'assurer un financement pérenne et visible du logement social.

Les subventions aux opérations de logement social seront programmées au sein du FNAP, en association avec les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux, au plus près des besoins des territoires.

Renforcer les moyens du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)

Conformément aux engagements présidentiels, l'enveloppe du NPNRU sera doublée pour atteindre 10 Md€, afin d'améliorer des conditions de vie des habitants des quartiers qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants. Ce doublement

de l'enveloppe de rénovation urbaine s'accompagnera du retour de l'État dans le financement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), avec une contribution d'un milliard d'euros sur la durée du programme, aux côtés d'Action Logement et des bailleurs sociaux.

Réduire les inégalités territoriales

La promotion de l'égalité des territoires se concrétise par un partenariat renforcé entre l'État et les collectivités locales. Grâce aux contrats de plan État-région et aux contrats de ville dont les crédits d'interventions ont été

sanctuarisés, l'État coordonne des financements dans des domaines aussi variés que l'accès au numérique, la politique d'éducation prioritaire ou d'accès à l'emploi et au service public.

Mettre en œuvre le plan pour le « logement d'abord »

Le plan pour le « logement d'abord » vise à substituer 50 000 solutions alternatives en logement adapté à 20 000 places actuellement occupées en hôtels ou en centres d'hébergement d'urgence. Il devra favoriser la fluidité des parcours des personnes hébergées et une meilleure qualité de prise en charge. En parallèle, le pilotage de la politique d'hébergement sera renforcé par de nouveaux outils de contractualisation pluriannuelle et la

mise en œuvre de tarifs-plafonds pour rationaliser les coûts des différentes structures. Les crédits du programme 177 destinés à financer l'hébergement et l'accompagnement social des personnes sans-abri s'élèveront à près de 2 Md€ en 2018, soit +13 % par rapport à la loi de finances pour 2017.

Maîtriser la dépense d'aides personnelles au logement (AL) et réduire les loyers

Malgré un effort budgétaire très élevé et croissant en faveur des AL, l'accès au logement des plus modestes reste insuffisant. La réforme inscrite en PLF 2018 vise à réduire de 1,7 Md€ la dépense associée à ces aides, tout en préservant le pouvoir d'achat des allocataires et en améliorant leur accès au logement, par la mise en place de réductions de loyer de solidarité (RLS) qui tend à

adapter les loyers au revenu des ménages les plus modestes du parc social. À partir de 2019, l'ensemble des AL sera par ailleurs calculé sur la base des dernières ressources connues des allocataires. La réforme prévoit, enfin, la fin de l'APL « accession » à partir de 2018, l'effort en faveur de la politique d'accession à la propriété étant prioritairement porté sur le PTZ, qui sera prorogé.

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Services du Premier ministre - Cour des comptes, Conseil d'État,
Conseil économique, social et environnemental, Haut Conseil des finances publiques

- Le budget alloué au programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » s'élève à 312,2 M€ en 2018. La maîtrise des délais de jugement est l'objectif prioritaire du programme, notamment en ce qui concerne la Cour nationale du droit d'asile.
- Le budget du programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » (168,7 M€) est principalement marqué par la mise en œuvre du schéma stratégique des systèmes d'information et la poursuite du réaménagement des locaux.
- Le budget alloué au Conseil économique, social et environnemental en 2018 (31,9 M€) couvre le plan stratégique de l'institution construit autour de deux axes : favoriser la cohésion sociale et réussir les transitions.

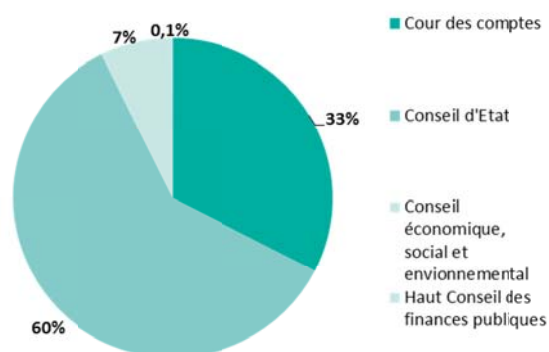
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels (hors T2CAS) : 0,5 Md€ – Plafond d'emplois État : 5 942 (ETPT)

Programmation des crédits de 2018 à 2020

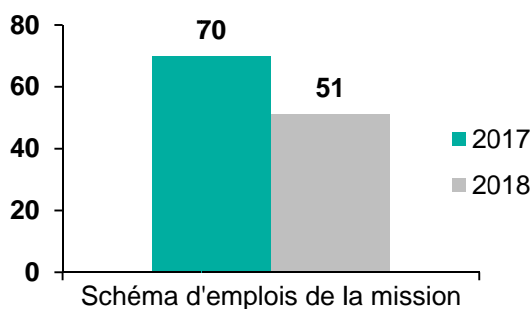
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	0,5 Md€	0,5 Md€	0,5 Md€	0,5 Md€

Répartition des crédits par nature en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Le Conseil d'État bénéficiera de 51 créations d'emplois en 2018, destinées à renforcer les moyens de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).
- Les crédits alloués aux quatre programmes de la mission seront en progression de 2,1 % par rapport à la LFI 2017 (+11 M€).

Renforcer les moyens de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

Après la création de 87 emplois au cours des trois années 2015, 2016 et 2017, la CNDA bénéficiera en 2018 de 51 emplois supplémentaires pour porter ses effectifs à 236 magistrats et rapporteurs. Cela permettra

la création de deux nouvelles chambres de jugement afin d'atteindre l'objectif du Gouvernement de réduire à six mois le délai moyen de traitement (phase contentieuse comprise) des demandes de droit d'asile.

Généraliser les téléprocédures

Les téléprocédures qui permettent de transmettre électroniquement toutes les productions (requêtes, mémoires et pièces) au moyen d'une application sécurisée seront progressivement accessibles *via* Internet à tous les citoyens. Cette évolution est un

facteur de rationalisation du travail des agents de greffe. Elle devrait également faciliter la conduite de l'instruction par les magistrats.

MISSION CULTURE

Ministère de la Culture

La mission « Culture » retrace les moyens alloués par l'État aux politiques publiques en matière de patrimoine, de création artistique, de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs, qui sont pilotées par le ministère de la culture. La programmation retenue par le Gouvernement poursuit trois objectifs :

- Développer la démocratisation et l'accès à la culture des plus jeunes ;
- Diffuser l'offre culturelle partout en France ;
- Poursuivre les investissements, notamment en faveur des monuments historiques.

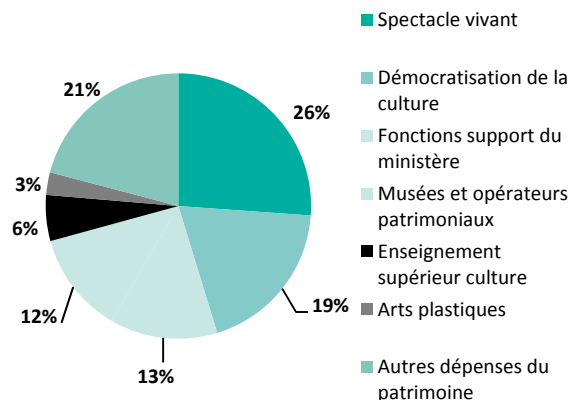
MOYENS DE L'ACTION 2018

2,7 Md€ (hors T2CAS) – 0,06 Md€ de taxes affectées plafonnées –
Plafond d'emploi État (11 148 ETPT) – Plafond d'emploi des opérateurs (14 361 ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

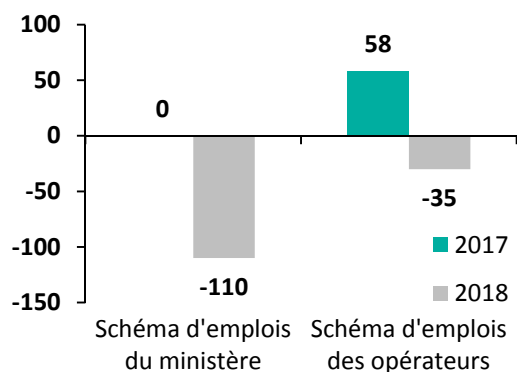
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	2,7 Md€	2,7 Md€	2,7 Md€	2,8 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,06 Md€	0,06 Md€	0,06 Md€	0,06 Md€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Evolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- La mission bénéficie, chaque année du triennal, d'une augmentation de ses crédits : en 2018 (+28 M€), en 2019 (+11 M€) et en 2020 (+46 M€).
- Le ministère de la culture et ses opérateurs participent à l'effort général de réduction du nombre d'emplois publics à hauteur de -145 ETP en 2018.

Renforcer l'éducation artistique et culturelle

Conformément aux engagements du Président de la République, les crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle sont revus à la hausse afin que l'ensemble des enfants aient accès aux actions d'éducation artistique et culturelle, que ce soit à travers la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre des artistes ou encore l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture. Afin de renforcer le pilotage et l'efficacité de ces actions, cette augmentation intègre, outre le financement de mesures nouvelles (30 M€), le

regroupement au sein du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de certains dispositifs auparavant financés sur les autres programmes budgétaires du ministère (15 M€). Enfin, une première dotation est prévue en faveur des opérations de lancement du « Pass Culture » qui parachèvera le parcours d'éducation artistique et culturelle, en donnant aux jeunes l'opportunité de développer leur propre parcours par l'accès aux activités culturelles de leur choix.

Diffuser l'offre culturelle partout en France

L'État consolide son engagement en faveur de la création, de la production et de la diffusion artistique, en soutenant les artistes et les créateurs, pour conforter leur indépendance artistique et faire rayonner leurs créations.

Par ailleurs, les crédits d'investissement du ministère de la culture progressent de 3 % entre 2017 et 2018, pour atteindre 547 M€.

En région, l'État participera, aux côtés des collectivités territoriales, à la création ou à la rénovation de nouveaux équipements importants comme la scène de musique

actuelle (SMAC), Le Plan à Ris Orangis, le Théâtre des Amandiers de Nanterre ou la Comédie de Valence.

Les projets de rénovation de l'Hôtel de la Marine et du Grand Palais se poursuivent, tout comme les schémas directeurs des châteaux de Versailles et de Fontainebleau. La Cité du Théâtre, dans les ateliers Berthier, associant la Comédie-Française, le théâtre de l'Odéon et le conservatoire national d'art dramatique, est prise en compte dans la programmation financière 2018-2022.

Poursuivre les investissements en faveur des monuments historiques

Les crédits dédiés aux monuments historiques sont confortés. Le budget 2018 permettra d'amplifier l'effort de l'État sur tout le territoire, grâce à la mise en place d'un fonds incitatif et partenarial destiné aux collectivités aux ressources financières limitées.

MISSION DÉFENSE

Ministère des Armées

- Le budget des armées augmentera de façon significative au cours de la période 2018-2022 : +1,8 Md€ dès 2018 et +8,6 Md€ d'ici 2022. Cette hausse, sans précédent depuis la fin de la guerre froide, témoigne de l'engagement déterminé à renforcer les moyens de nos armées dans un contexte international instable.
- Cette augmentation de la ressource permet de financer les besoins prioritaires des armées.
- La trajectoire des crédits de la mission « Défense » offre un cadre financier ambitieux pour la future loi de programmation militaire, compatible avec l'engagement présidentiel de porter l'effort de défense à 2 % du PIB à horizon 2025.

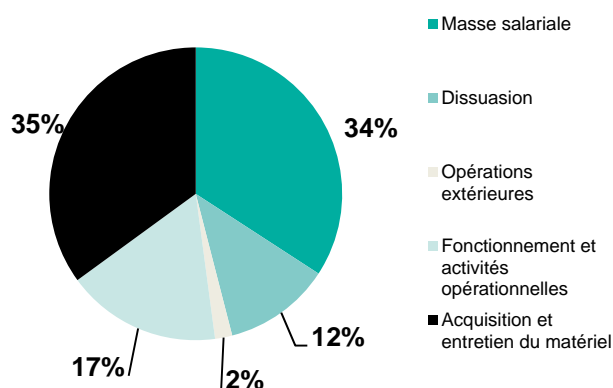
MOYENS DE L'ACTION 2018

34,4 M€ dont 34,2 M€ de crédits budgétaires*
 274 580 emplois de l'État (ETPT) – 6 600 emplois dans les opérateurs (ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

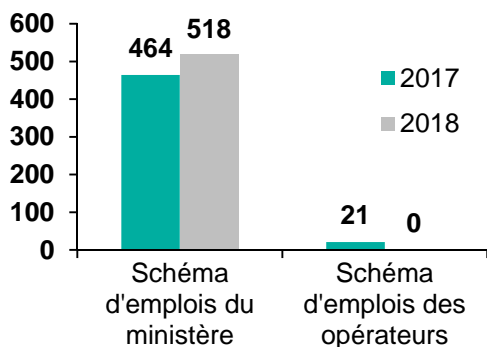
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	32,4 Md€	34,2 Md€	35,9 Md€	37,6 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Evolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Après une hausse de 1,8Md € en 2018, l'évolution des crédits au cours de la période 2019-2022 est constante (+1,7 Md€ par an) et témoigne de l'investissement considérable réalisé au bénéfice des forces armées.
- Pour 2018, le ministère bénéficie de la création de +518 ETP, qui permettront, notamment, de renforcer les effectifs des services de renseignement, de cyber-protection et la capacité de sécurité-protection des sites du ministère.

Accroître de manière inédite l'effort financier en faveur des Armées sur la période 2018 – 2022

La trajectoire du quinquennat consiste en une augmentation des crédits de +1,8 Md€ en 2018, puis de +1,7 Md€ par an jusqu'à 2022 : ceci constituera la plus importante augmentation des crédits de la défense sur cinq années consécutives depuis 1981.

Cette ressource répond à un contexte de forte sollicitation des forces armées, y compris sur le territoire national dans le cadre de l'opération « Sentinelle ». Elle doit, notamment, permettre de financer les besoins prioritaires tels que le maintien en condition opérationnelle des équipements (+ 450 M€) ou les

infrastructures (+ 327 M€), qui participent activement à la condition des personnels militaires et civils. En outre, l'augmentation des crédits de la défense permettra de mieux protéger nos forces (+ 200 M€), tant par la sécurisation des emprises militaires que par l'amélioration des équipements de protection.

Enfin, cette hausse des crédits se traduit par la création de +518 ETP*. Ces créations de postes bénéficieront principalement aux actions menées en matière de renseignement, de cyber- et de sécurité-protection.

Améliorer le financement des opérations extérieures, compte tenu de l'engagement durable des forces armées

Le contexte géostratégique contraint à maintenir un niveau d'engagement élevé et durable des armées. C'est pourquoi il est nécessaire d'augmenter la provision inscrite en LFI au titre des opérations extérieures de l'État. Cette provision est portée à 650 M€ dans le cadre

du PLF 2018 (+44 %) et augmentera de 200 M€ tous les ans jusqu'en 2020. Ainsi, à terme, 1,1 Md€ seront dédiés au financement des opérations extérieures contre 450 M€ actuellement, en adéquation avec le niveau d'engagement de nos forces.

Préserver la cohérence des lois programmatiques

La trajectoire de crédits définie par la loi de programmation des finances publiques a été établie pour permettre de préparer et de présenter au Parlement un projet de loi de programmation militaire dans les meilleures conditions. Ces crédits permettront à la fois de

faire face aux dépenses indispensables dans les années à venir, notamment dans les domaines du maintien en condition opérationnelle, des infrastructures et de la dissuasion, mais également d'adapter le modèle d'armée pour faire face à l'évolution des menaces.

* dont 18 pour le service industriel de l'aéronautique (SIAé)

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Services du Premier ministre

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » regroupe des entités rattachées au Premier ministre dans un ensemble budgétaire commun, dans un souci d'efficacité et de bonne gestion, de même que les moyens de fonctionnement des directions départementales interministérielles et des directions régionales

La mission poursuivra les efforts de mutualisation, tant des services centraux, au sein, par exemple, de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy, que des services déconcentrés, par la poursuite de la mise en œuvre des préconisations du rapport d'inspection remis au Premier ministre en 2016 sur le soutien de ces services.

Les moyens en faveur de la sécurité, en particulier des systèmes d'information feront, quant à eux, l'objet d'un effort particulier : les services verront leurs effectifs renforcés sur plusieurs années pour leur assurer les ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

MOYENS DE L'ACTION 2018

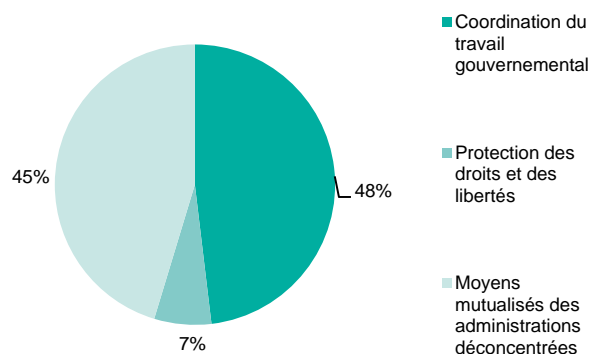
Crédits ministériels (hors T2CAS) : 1 383 M€ –

Plafond d'emploi État (ETPT) : 5 567 ETPT – Plafond d'emploi des opérateurs (ETPT) : 597 ETPT

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

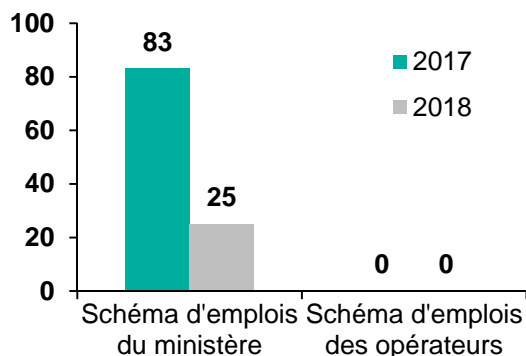
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	1,4 Md€	1,4 Md€	1,4 Md€	1,4 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Les crédits hors dépenses de personnel de la mission sont stabilisés en valeur en 2018 par rapport à 2017
- Les créations d'emplois sont limitées aux besoins des services chargés de la sécurité et de la modernisation des systèmes d'information ainsi que des services de renseignement. Les autres services contribuent à la maîtrise de l'emploi public

Maîtriser la dépense publique des services du Premier ministre

Les services du Premier ministre participent activement à la maîtrise de la dépense publique : les dépenses hors masse salariale des programmes 129 « Coordination du travail gouvernemental », 308 « Protection des droits et des libertés » et 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », sont stabilisées entre 2017 et 2018. L'ensemble des entités de la mission participent à cet effort collectif : services centraux du Premier ministre,

autorités publiques et administratives indépendantes, services déconcentrés de l'État. L'année 2018 sera également la première année pleine de l'installation de secrétariats d'État, de services du Premier ministre et d'autorités administratives indépendantes au sein du centre de gouvernement Ségur-Fontenoy, qui permettra de renforcer les mutualisations et les synergies.

Poursuivre l'effort sur la sécurité des systèmes d'information et les services de renseignement

L'année 2018 verra se poursuivre le renforcement des moyens de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et du Groupement interministériel de contrôle (GIC), ce qui se traduit, en particulier, par la création de 40 nouveaux emplois dans ces services. Hors dépenses de personnel, les moyens du Secrétariat

général à la défense et à la sécurité nationale sont également renforcés (+6 M€). Par ailleurs, les crédits de la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC) seront augmentés (+3 M€) afin d'améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'État.

Mutualiser les dépenses des services déconcentrés de l'État

Les efforts de mutualisation des services déconcentrés de l'État sont poursuivis, par la fin du regroupement sur le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » des moyens de fonctionnement courant des directions régionales ainsi que des agents des services interministériels départementaux des sys-

tèmes d'information et de communication. L'année 2018 sera également marquée par l'engagement d'une harmonisation progressive des prestations d'action sociale des services déconcentrés de l'État (+5 M€).

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉS DURABLES

Ministère de la Transition écologique et solidaire

- Le budget 2018-2020 traduit les ambitions du Gouvernement pour accélérer la transition écologique, conformément au plan Climat, par le développement des énergies renouvelables, la préservation des ressources naturelles et le développement équilibré des territoires.
- Dans le cadre de la montée en puissance du prix du carbone, il met en œuvre des mesures d'accompagnement telles qu'une nouvelle prime à la conversion des véhicules, la généralisation du chèque énergie ou la transformation en prime du crédit d'impôt pour la transition énergétique.
- Il s'inscrit également dans la priorité du Gouvernement donnée à la régénération des réseaux de transport existants et en faveur des transports du quotidien. Le budget de la mission traduit ce recentrement ainsi que la pause réalisée sur les grands projets d'infrastructures. Des Assises de la mobilité ont été lancées avec pour objectif de préparer une loi d'orientation des mobilités qui sera présentée au Parlement au premier semestre 2018.

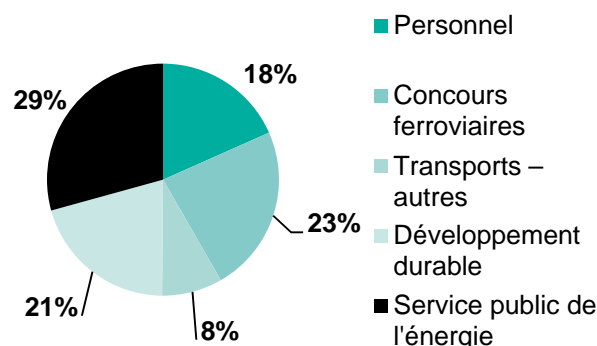
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels (hors T2CAS) : 10,4 Md€ – Niveau des taxes affectées plafonnées : 4,8 Md€
Plafond d'emploi Etat : 40 805 ETPT – Plafond d'emploi des opérateurs : 19 791 ETPT

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

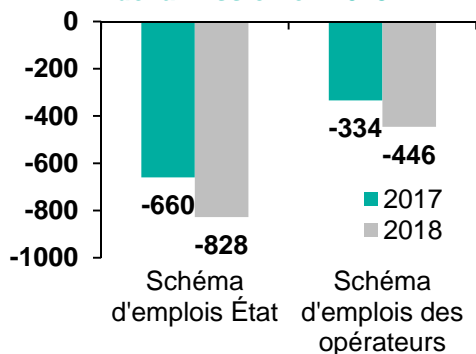
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	9,9 Md€	10,4 Md€	10,5 Md€	10,6 Md€
Taxes affectées plafonnées	4,8 Md€	4,8 Md€	4,8 Md€	4,8 Md€

Répartition des crédits budgétaires en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Evolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Les **agences de l'eau** voient leurs responsabilités élargies au financement de l'agence française pour la biodiversité, des parcs naturels et de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.
- Les ressources du **Fonds de prévention des risques naturels et majeurs (FPRNM)** sont désormais intégrées aux ressources affectées plafonnées pour donner une meilleure lisibilité des moyens dévolus à cette politique publique.
- Les dépenses opérationnelles de l'**Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)** sont portées de 2,2 Md€ en 2017 à 2,4 Md€ en 2018 et s'inscrivent dans la priorité donnée à la régénération des réseaux de transport existants et aux transports du quotidien.
- La mission participe à l'**effort de maîtrise des emplois publics** à hauteur de -1 324 ETP.

Accélérer la transition énergétique

Le Gouvernement accélère la transition énergétique pour faire de l'Accord de Paris une réalité pour les Français. À cet effet, l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques s'amplifie notamment au travers du soutien au développement des

énergies renouvelables, porté à 5,5 Md€ en 2018, 6,2 Md€ en 2019 et 6,5 Md€ en 2020 et pris en charge par le compte d'affectation spéciale pour la transition énergétique.

Réduire la facture énergétique et préserver les ressources naturelles

La lutte contre le changement climatique se poursuit également à travers l'objectif de réduction de la facture énergétique de la France et de préservation de ses ressources naturelles. À cet effet, le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est recentré en 2018 sur les mesures les plus efficaces pour réaliser des économies d'énergie. À partir de 2019, le crédit d'impôt sera transformé en prime versée dès que les travaux seront achevés. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise

de l'énergie (Ademe) est désormais financée directement par le budget général, afin notamment de lui assurer un meilleur pilotage ; les engagements pluriannuels pris par l'Agence au cours des années précédentes nécessitent qu'elle dispose de ressources mieux calibrées en fonction du niveau des paiements à réaliser. Enfin, le budget 2018-2020 intègre une consolidation des moyens dédiés à l'Agence française pour la biodiversité.

Soutenir équitablement les ménages en précarité énergétique

Le Gouvernement généralise le « chèque énergie », qui vise à aider les ménages à très bas revenus à payer leur facture d'énergie. Expérimenté cette année dans quatre départements, il est étendu à l'ensemble du territoire le 1^{er} janvier 2018. Il bénéficie à l'ensemble des ménages

en situation de précarité énergétique, quelle que soit leur énergie de chauffage. Son versement est automatique. Son montant, de 150 € par an en moyenne en 2018, sera revalorisé à 200 € à compter de 2019.

Favoriser la conversion des véhicules les plus polluants

Le Gouvernement met en œuvre l'engagement présidentiel d'une nouvelle prime à la conversion, afin de favoriser le retrait des véhicules les plus polluants. Elle étend l'actuelle prime à la conversion à tous les propriétaires de véhicules essence d'avant 1997 ou diesel d'avant 2001 mis à la casse et qui se portent acquéreurs d'un

véhicule neuf ou d'occasion faiblement émetteur. Cette prime est doublée et atteint 2 000 € pour les ménages non imposables. Pour les véhicules électriques, la prime est portée à 2 500 € en plus du bonus maintenu à 6 000 €.

Donner la priorité à la régénération des réseaux de transport existants et en faveur des transports du quotidien

Conformément aux priorités définies par le Gouvernement, les investissements dans le domaine des infrastructures de transport privilégieront les transports de la vie quotidienne, la recherche d'une meilleure efficacité dans l'exploitation des réseaux de transport existants et leur optimisation. Le budget pour 2018-2020 se traduit par un effort inédit en faveur de l'entretien et de la régé-

nération du réseau routier national non concédé et du réseau fluvial, poursuit l'action avec les territoires pour les transports du quotidien et intègre la pause annoncée sur les grands projets d'infrastructure. Les Assises de la mobilité ont été lancées, en vue de préparer une loi d'orientation des mobilités qui sera présentée au Parlement au premier semestre 2018.

ÉCONOMIE

Ministère de l'Économie et des Finances

- Les crédits portés par la mission « Économie » contribuent à la création d'un environnement et de conditions favorables à une croissance équilibrée et durable de l'économie française.
- Les politiques publiques qu'elle porte visent, ainsi, à développer la compétitivité des entreprises et, en particulier, des ETI et PME qui forment le cœur du tissu productif, de même qu'à lever les freins à leur développement tels que les difficultés d'accès aux financements. Elles contribuent à accompagner et soutenir les entreprises dans leur démarche d'exportation et concourent à l'élaboration d'un environnement conciliant une concurrence saine entre acteurs économiques, la protection des consommateurs et une stratégie économique et fiscale tournée vers la croissance.
- Ces politiques publiques intègrent, enfin, les potentialités du numérique en participant au déploiement du très haut débit.

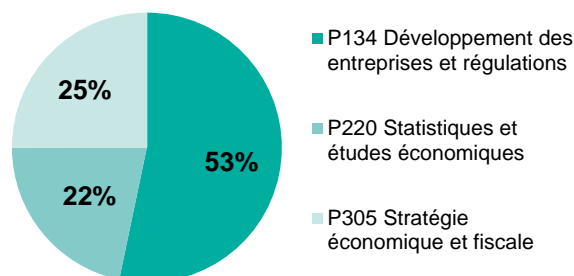
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels (hors T2CAS) : 1,6 Md€ - Niveau des taxes affectées plafonnées : 1,5 Md€ –
Plafond d'emploi État : 12 018 ETPT – Plafond d'emploi des opérateurs : 2 591 ETPT

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

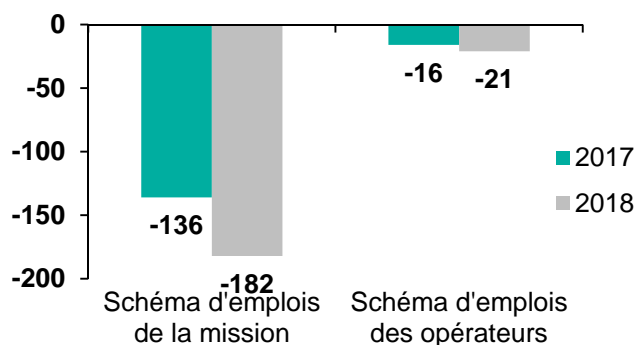
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	1,6 Md€	1,6 Md€	1,8 Md€	2,2 Md€
Taxes affectées plafonnées	1,7 Md€	1,5 Md€	1,5 Md€	1,5 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- La trajectoire ascendante des crédits de la mission correspond à la montée en charge du plan *France très haut débit*, porté par le programme 343, lequel ne requiert de crédits de paiement qu'à compter de 2019.
- Les crédits de paiement des autres programmes de la mission sont consacrés, pour moitié, au programme 134 « Développement des entreprises et régulations », le solde étant partagé entre les programmes 220 « Statistiques et études économiques » et 305 « Stratégie économique et fiscale ».

Améliorer la compétitivité des entreprises en France et à l'export

Dans un environnement économique et international sans cesse plus réactif et innovant, le cadre dans lequel évoluent les entreprises françaises doit être en constante modernisation pour préserver leur compétitivité.

Les données et analyses de la direction générale du Trésor et de l'INSEE éclairent ainsi la prise de décision économique des acteurs, tant publics que privés. Les différents dispositifs de soutien aux entreprises, mis en œuvre par la direction générale des entreprises ou la direction générale du Trésor et leurs opérateurs – dont

Bpifrance et Business France – continueront à accompagner les PME et ETI dans leur développement.

S'agissant plus spécifiquement du soutien financier à l'export, Bpifrance Assurance Export gère depuis le 1^{er} janvier 2017, au nom et pour le compte de l'État, les dispositifs précédemment portés par la Coface. Cette poursuite de la mise en œuvre du « guichet unique » contribue à l'amélioration de la lisibilité des aides publiques par les entreprises.

Contribuer à l'effort de redressement des finances publiques

Les crédits de la mission connaîtront une quasi-stabilité en 2018, avant la montée en charge du plan *Très haut débit*, tandis que la fiscalité affectée sera allégée dès 2018 de 0,2 Md€. La mission « Économie » participe ainsi à la réduction de la dépense publique, nécessaire pour permettre, dans le respect de la trajectoire de solde public définie, une diminution de la fiscalité destinée à soutenir la croissance et favoriser la création d'emplois.

Les efforts de rationalisation des moyens humains et matériels menés par les directions ou opérateurs de la mission dégagent ainsi des marges de manœuvre substantielles, excédant 20 M€ sur la masse salariale des programmes 134, 220 et 305 sur la période 2018-2020, et 11,3 M€ sur les prestations réalisées par la Banque de France pour l'État.

Cet effort sera également porté par les organismes, notamment ceux bénéficiant de taxes affectées plafonnées, qui représentent actuellement des montants supérieurs à ceux des crédits budgétaires de la mission. En particulier, le plafond de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, affectée aux chambres de commerce et d'industrie (CCI), sera abaissé de 150 M€ dès 2018. Cet effort de maîtrise des dépenses des CCI permettra une diminution directe de la fiscalité acquittée par les entreprises. De même, l'organisation de Business France sera amenée à évoluer pour rationaliser l'offre d'accompagnement à l'export et limiter les redondances entre acteurs publics.

Déployer le très haut débit

Le Président de la République a réaffirmé la priorité donnée au très haut débit à l'occasion de la Conférence Nationale des Territoires de juillet 2017. L'objectif demeure une couverture intégrale du territoire en très haut débit à l'horizon 2022.

La programmation budgétaire préserve donc les grands équilibres du plan *France très haut débit* initié en 2013 :

3,3 Md€ sont ainsi consacrés par l'État au financement du déploiement des infrastructures de réseaux d'initiative publique, sous forme de subventions versées aux collectivités porteuses de ces projets, afin de favoriser le développement des nouvelles technologies et de l'économie numérique.

CHARGE DE LA DETTE ET TRESORERIE DE L'ÉTAT

Présentation du programme et des hypothèses sous-jacentes à la prévision

- La stratégie du programme consiste à gérer la dette de l'État et sa trésorerie afin de servir au mieux les intérêts du contribuable et dans les meilleures conditions de sécurité, l'État se devant d'honorer sa signature en toutes circonstances et au meilleur coût.
- Le scénario de taux retenu pour le chiffrage de la charge de la dette repose sur une remontée graduelle des taux d'intérêt, cohérente avec le redressement attendu de l'activité économique et de l'inflation :
 - une **remontée progressive des taux à moyen-long terme**. La prévision pour 2018 repose sur un redressement des taux au rythme moyen de 0,75 point de base par an (le taux à 10 ans s'élèverait à 1,1 % fin 2017 et 1,85 % fin 2018, contre 0,7% en moyenne en septembre 2017), dans un contexte de consolidation de la croissance et de remontée de l'inflation ;
 - une **remontée des taux courts en 2018**. En cohérence avec les indications données par la Banque centrale européenne (BCE), il est fait l'hypothèse que la politique monétaire accommodante serait infléchie. En conséquence, les taux courts commenceraient à remonter progressivement courant 2018 et atteindraient -0,10 % fin 2018 pour le bon du Trésor à taux fixe (BTF) à 3 mois, contre -0,6 % en moyenne en septembre 2017

MOYENS DE L'ACTION 2018

41,2 Md€ de crédits du budget général

Programmation des crédits de 2018 à 2020

	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	41,5 Md€	41,2 Md€	41,9 Md€	44,7 Md€

Analyse de la prévision de charge de la dette

Compte tenu de ces hypothèses, la charge de la dette atteindrait 41,2 Md€ en 2018, soit un niveau inférieur de 0,6 Md€ à la prévision actualisée pour 2017 :

- la charge d'intérêt des bons du Trésor à taux fixe (BTF) demeurerait négative en 2018 mais serait supérieure de 0,6 Md€ à la prévision actualisée pour 2017, en lien avec le relèvement attendu des taux courts ;
- la charge d'intérêt des titres de moyen-long terme serait inférieure à la prévision actualisée pour 2017 (-1,3 Md€), en dépit de l'augmentation du volume d'emprunt, car la dette à moyen-long terme amortie en 2017 a été refinancée par des titres à taux de coupons plus faibles ;
- la charge d'indexation des titres indexés sur l'inflation serait rehaussée par rapport à la prévision actualisée pour 2017 (+0,1 Md€), en raison de la remontée attendue de l'inflation.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

- La mission interministérielle « Enseignement scolaire » finance la scolarisation de plus de 12 millions d'élèves de la maternelle au lycée. Elle couvre l'enseignement général, technique, professionnel et agricole, public et privé. Elle emploie près de la moitié des agents de l'État.
- Les moyens de la mission poursuivent les engagements du Gouvernement en matière d'enseignement scolaire. La priorité est donnée à l'enseignement dans le premier degré. L'objectif est de garantir à chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux. Dans le second degré, l'enseignement au collège est orienté vers la continuité des apprentissages et, au lycée, vers le continuum de formation entre le second degré et l'enseignement supérieur.
- La politique mise en œuvre par le Gouvernement vise à renforcer la formation des enseignants et lutter contre toutes les formes d'inégalités scolaires. La priorité est donnée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap et au renforcement des moyens d'enseignement dans les écoles et collèges de l'éducation prioritaire.

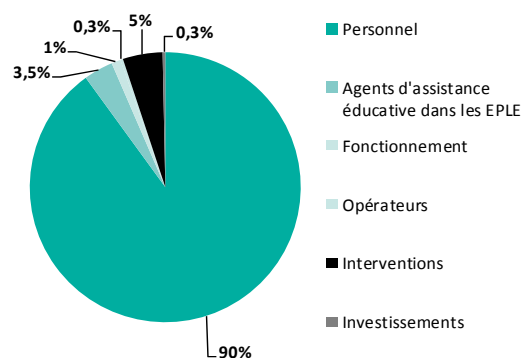
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels : 51,3 Md€ (hors T2CAS) –
Plafond d'emploi État : 1 037 076 ETPT – Plafond d'emploi des opérateurs (3 359 ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

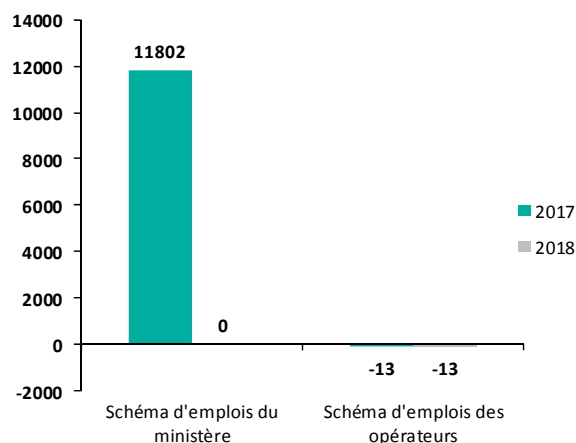
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	50,0 Md€	51,3 Md€	52,1 Md€	52,6 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Evolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Les crédits de la mission augmentent de près de +1,3 Md€ en 2018 et de +2,6 Md€ à horizon 2020.
- La quasi-totalité de ces crédits concerne la rémunération des personnels de l'éducation nationale.
- Le budget 2018 répond à la priorité accordée au premier degré, qui se concrétise notamment par un nombre important de recrutements aux concours.
- Ces recrutements interviennent après la finalisation d'un plan d'ouverture de 54 000 postes au sein de l'éducation nationale.
- Dans le second degré, les moyens d'enseignement seront stabilisés à la rentrée scolaire 2018.

Donner la priorité à l'enseignement du premier degré

La priorité au premier degré est le premier objectif de la mission, une scolarité réussie reposant sur la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Le dédoublement d'environ 2 200 classes de CP en REP+ dès la rentrée scolaire 2017 (douze élèves par classe) vise à offrir davantage d'attention aux élèves qui en ont le plus besoin dans les premières années d'apprentissage, avec l'objectif d'atteindre 100 % de réussite au CP. Le dédoublement des classes sera étendu aux rentrées suivantes aux CP en REP et aux CE1 en REP et REP+. À terme, le dédoublement concernera 11 100 classes.

Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un dispositif d'évaluation dès l'année scolaire 2017-2018.

Les efforts pour développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans sont poursuivis dans la mesure où la scolarisation précoce constitue un levier majeur pour la réussite scolaire.

Les élèves bénéficieront, par ailleurs, de la mise en place d'un accompagnement adapté à leurs besoins, avec le dispositif « stages de réussite » qui sera proposé pendant les vacances scolaires de printemps et d'été aux élèves de CM1 et CM2. Des enseignants volontaires du premier degré animeront ces stages et en définiront le contenu en fonction des besoins de chaque élève.

Lutter contre les inégalités scolaires

La mesure « devoirs faits », qui sera initiée dès la rentrée 2017, permettra d'accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs, au sein de l'établissement.

Lutter contre les inégalités impose également de répondre et de s'adapter aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. Cette prise en compte du handicap se traduit par la définition d'un projet individualisé d'accompagnement de l'élève. Dans ce cadre, les moyens dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap seront renforcés dès 2018 et durant les années suivantes. Ainsi, un plan quinquennal de recrutement de 22 500 accompagnants des élèves en situation de handicap est prévu, à raison de 4 500 par an

à compter de 2018. Cet accompagnement individuel ou mutualisé traduit la volonté gouvernementale de soutenir fortement l'ambition de l'école inclusive.

Le ministère accueillera un contingent de 20 000 volontaires du service civique sur l'année scolaire 2017-2018, notamment pour accompagner la mise en œuvre de la mesure « devoirs faits ».

Enfin, l'attractivité et la stabilité de l'exercice des fonctions en REP+ seront renforcées par une revalorisation progressive des indemnités versées aux personnels concernés.

Renforcer les modalités d'accompagnement dans le second degré

Au collège, l'autonomie des établissements est accrue afin de renforcer leur adaptation au contexte local et d'enrichir leur offre scolaire (langues vivantes et anciennes, enseignements pratiques interdisciplinaires EPI –, parcours européens, etc.). Pour accompagner ce mouvement, les enseignants de collèges et lycées béné-

ficieront d'une formation initiale et continue renforcée, plus en lien avec la recherche. Enfin, l'amélioration du dispositif d'orientation (« parcours avenir » individualisé) et le renforcement de l'enseignement professionnel doivent faciliter l'insertion professionnelle de chaque élève.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Ministère de l'Action et des Comptes publics

Les administrations du ministère de l'action et des comptes publics contribuent à la transformation de l'action publique afin d'améliorer la qualité du service public tout en préservant les équilibres budgétaires. Cette ambition générale doit se traduire par une modernisation exemplaire du mode d'exercice des missions régaliennes du ministère :

- permettre le respect, par la France, de ses engagements en matière de finances publiques ;
- assurer le recouvrement efficace des prélèvements obligatoires et lutter contre la fraude fiscale ;
- protéger les frontières terrestres, aériennes et maritimes contre tous les trafics et lutter contre la menace terroriste ;
- favoriser les échanges commerciaux et la bonne intégration de la France dans son environnement économique ;
- concevoir un cadre de gestion des ressources humaines moderne pour les trois versants de la fonction publique.

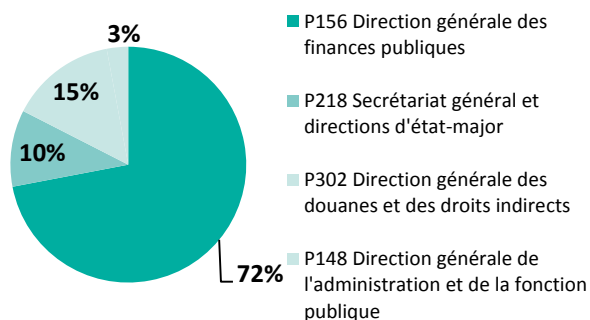
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels (8,1 Md€) – Plafond d'emplois État (126 537 ETPT) –
Plafond d'emplois des opérateurs (1 328 ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

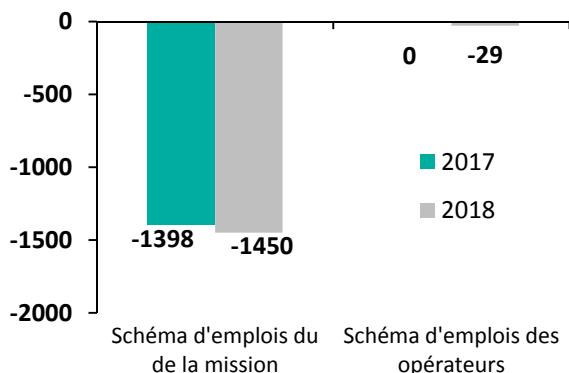
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	8,1 Md€	8,1 Md€	8,1 Md€	8,0 Md€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Evolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- La mission se caractérise par une part prépondérante de crédits de masse salariale (73 %) et de crédits de fonctionnement liés, notamment, aux réseaux de la direction générale des finances publiques et de la direction générale des douanes et des droits indirects.
- Elle contribue de manière exemplaire à l'effort de redressement des finances publiques, à travers une réduction des effectifs (de -1 450 en 2018) et une diminution constante des crédits de fonctionnement, permise par les gains de productivité et la réorganisation des services.

Simplifier et améliorer les relations avec les administrés

Le ministère de l'action et des comptes publics est pleinement engagé dans le renforcement de la confiance entre l'administration et ses usagers et va contribuer activement à la mise en œuvre du droit à l'erreur.

À travers des principes tels que le guichet unique ou « Dites-le nous une fois », il veille également à la simplification des démarches administratives. Enfin, un audit de la réforme du prélèvement à la source de l'impôt

sur le revenu, parallèle à son expérimentation sur un échantillon d'entreprises, a été diligenté par le Gouvernement, afin de s'assurer du caractère opérationnel du dispositif et de garantir les conditions de sa mise en œuvre.

La simplification et la dématérialisation sont des sources de gains de productivité significatifs, qui permettent à la mission de réaliser d'importantes économies.

Anticiper le « Brexit »

Le rétablissement de la frontière avec le Royaume-Uni à l'horizon 2019 nécessitera d'instaurer de nouveaux contrôles, aussi bien terrestres (Eurostar), maritimes (ferry) qu'aériens. À ce titre, 200 emplois seront créés en

2018 dans les filières de surveillance et de dédouanement afin d'accompagner les entreprises dans cette évolution tout en garantissant un haut niveau de sécurisation des échanges et des flux de voyageurs.

Consolider le pilotage stratégique des fonctions transversales

Les administrations de la mission jouent un rôle de premier plan dans la diffusion au sein de l'État des règles de bonne gestion.

C'est ainsi le cas de la direction de l'immobilier de l'État, ou encore de la direction des achats de l'État, qui impulsent un large mouvement de professionnalisation dans ces deux domaines au service de tous les ministères.

Le renforcement de la direction générale de l'administration et de la fonction publique devrait lui permettre de mieux coordonner et accompagner les ministères, développer de nouvelles politiques interministérielles, et jouer ainsi son rôle de direction des ressources humaines de l'État.

Réussir la transformation numérique de l'administration

Le ministère investit dans le numérique afin de garantir une meilleure qualité de service aux usagers et être toujours plus efficient.

Il dispose, pour cela, de pôles d'expertise tels que l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État, qui déploie la facturation électronique pour l'ensemble des administrations de l'État.

Les directions sont également engagées dans cette démarche, et notamment la direction générale des

finances publiques, qui met à la disposition des particuliers et des entreprises une palette toujours plus large de moyens de déclaration, d'information et de paiement dématérialisés.

Par ailleurs, l'année 2018 verra la création d'un fonds ministériel pour l'innovation, doté de 95 M€ sur cinq ans, destiné à accélérer la modernisation de l'administration et promouvoir les bonnes pratiques au sein des ministères économiques et financiers.

IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

Ministère de l'Intérieur

La mission « Immigration, asile et intégration » répond à la triple exigence formulée dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires :

- une exigence de dignité pour que la France honore sa tradition d'accueil des réfugiés ;
- une exigence d'efficacité pour réduire les délais moyens d'instruction des demandes d'asile et assurer l'éloignement effectif des déboutés du droit d'asile ;
- une exigence de solidarité et de responsabilité avec nos partenaires européens.

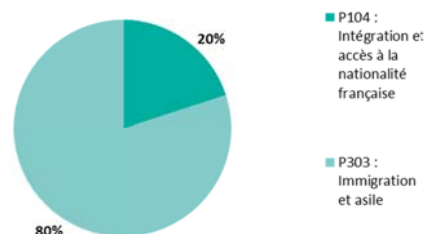
MOYENS DE L'ACTION 2018

1,4 Md€ de crédits budgétaires
11 879 emplois dans les opérateurs (ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

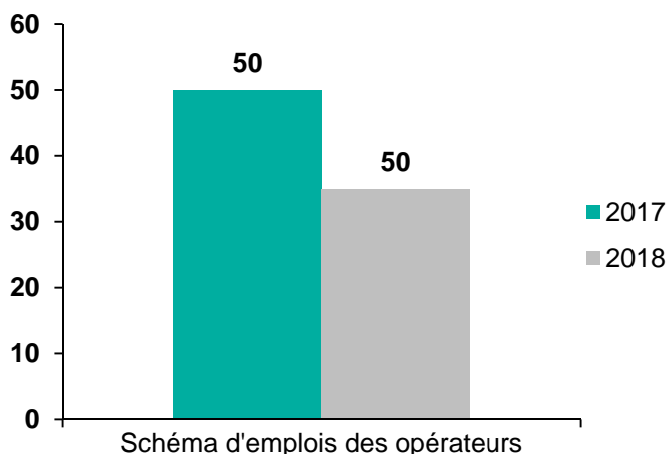
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	1,1 Md€	1,4 Md€	1,4 Md€	1,4 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Le budget de la mission, en hausse de +0,3 Md€ dès 2018, doit permettre immédiatement de mieux prendre en charge des demandeurs d'asile, en cohérence avec la dynamique constatée et les perspectives de flux migratoires.
- Les moyens de la politique d'intégration sont également renforcés, avec des mesures spécifiques pour accompagner le parcours des réfugiés.
- À moyen terme, la croissance du budget est stabilisée, grâce notamment à des mesures visant à accroître à la fois l'efficacité et l'efficience du dispositif (raccourcissement des délais de traitement de la demande d'asile, par exemple).

Décliner le plan d'action relatif à l'asile et à l'immigration

Dans la continuité du plan d'action visant à garantir le droit d'asile et à mieux maîtriser les flux migratoires, un projet de loi relatif à l'asile et à l'immigration sera présenté par le Gouvernement dans les prochains mois.

Le budget 2018-2020 met en œuvre les grandes orientations de cette action, telles qu'elles ont été

présentées dans un plan gouvernemental en conseil des ministres le 12 juillet 2017 et définies à Orléans par le Président de la République dans son discours du 27 juillet 2017.

Optimiser le dispositif de l'asile

Dans un contexte de pression migratoire accrue depuis 2015, un effort budgétaire est indispensable pour budgétiser à leur juste niveau les dispositifs de guichet pour la prise en charge des demandeurs.

Cette remise à niveau s'accompagne d'actions visant à améliorer le fonctionnement du dispositif de l'asile. La réduction des délais d'examen des demandes d'asile constitue une priorité, avec un objectif global de six mois de traitement : les effectifs de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) sont consolidés et renforcés à cette fin (+15 ETPT en 2018). Afin de raccourcir la durée d'instruction des dossiers en amont du dépôt de la demande, les effectifs de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) sont également renforcés (+ 35 ETPT en 2018).

L'accroissement du parc d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile est poursuivi, avec la création de 7 500 places en 2018 et 2019. Une rationalisation est par ailleurs engagée, afin de mieux assurer l'adéquation entre l'offre et les besoins, à travers notamment une spécialisation de l'hébergement en fonction du public et une répartition géographique plus fine.

Au-delà de leur impact sur l'efficacité de la politique, ces actions ont vocation à fournir des leviers pour maîtriser la dynamique de la dépense, en particulier sur l'allocation pour demandeurs d'asile, en réduisant les durées de prise en charge sur des dispositifs transitoires et en limitant les situations d'indus par un pilotage renforcé.

Conduire efficacement la lutte contre l'immigration irrégulière

Conformément aux orientations gouvernementales, une politique crédible d'éloignement, de lutte contre la fraude et la criminalité organisée liée à l'immigration irrégulière est mise en œuvre, notamment à travers les dépenses

dédiées aux dispositifs d'éloignement (aide au retour volontaire) ou au contrôle aux frontières. Ces actions nationales s'inscrivent dans une gestion concertée des flux migratoires au niveau européen et international.

Renforcer les moyens dédiés à l'intégration

La dynamique des moyens alloués à la politique d'intégration (hausse de plus de 30 % à horizon 2020) s'inscrit dans le cadre d'une refonte ambitieuse de la politique d'intégration. Clef de voûte de l'intégration, la formation linguistique est renforcée, par un accroissement des moyens mis en œuvre pour faciliter l'atteinte du niveau A1.

Afin d'accompagner les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire dans leur parcours d'intégration, 5 000 places de centres provisoires d'hébergement spécialisés dans l'accueil de ces publics seront créées en 2018 et 2019. Enfin, des actions visant l'accès à l'emploi de ces publics seront également poursuivies et renforcées.

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Mission interministérielle coordonnée par le Commissariat général à l'investissement

- Le troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3) est structuré autour de trois axes, allant de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur : soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche (programme 421), valoriser la recherche (programme 422) et accélérer la modernisation des entreprises (programme 423).
- Il s'élève à 10 Md€, ouverts seulement en autorisations d'engagement en 2017, dont 6 Md€ de subventions, avances remboursables et dotations décennales, et 4 Md€ de prises de participations.
- L'ensemble des crédits du PIA 3 seront gérés par des opérateurs qui sélectionnent les bénéficiaires des crédits et évaluent les projets lauréats : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, Caisse des dépôts et consignations (CDC).
- Le PIA 3 constitue un axe du Grand plan d'investissement (GPI) annoncé par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

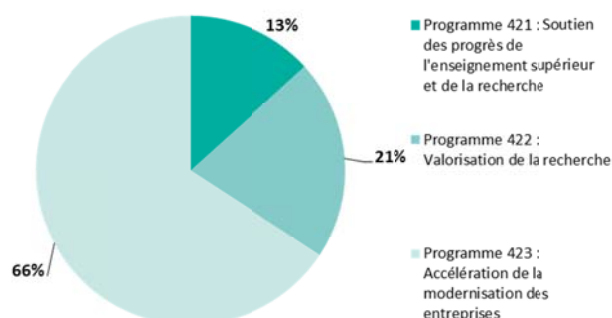
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels (hors T2CAS)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	0 Md€	1,1 Md€	1,1 Md€	1,9 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Analyse

- Plus de 4 Md€ seront ouverts sur la mission « Investissements d'avenir » lors des trois prochaines années, au service de l'innovation dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la transition énergétique et de la modernisation des entreprises.
- Ces crédits seront ouverts selon la chronique suivante : 1,1 Md€ en 2018, 1,1 Md€ en 2019, et 1,9 Md€ en 2020.
- Ils permettront de lancer de nombreux projets dès le début de l'année 2018 et de garder un rythme soutenu tout au long de la période 2018-2020

Lancer le troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3)

L'année 2018 constitue une année charnière pour le troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3), avec l'ouverture des premiers crédits de paiement sur la mission « Investissements d'avenir ».

Ces crédits permettront de lancer réellement le PIA 3 et d'engager, dès 2018, le soutien aux projets innovants

dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la transition énergétique, de la modernisation et du développement des entreprises, autour de deux vecteurs de transformation de notre économie et de notre société : l'accélération de la transition écologique et le virage numérique.

Pérenniser ce qui a fait le succès des précédents PIA

Les facteurs clefs de réussite des PIA 1 et 2 seront reconduits.

Tout d'abord, la stratégie du PIA 3 sera interministérielle et transparente : proposée par le Gouvernement et validée par le Parlement, elle est déclinée de façon concertée avec les ministères concernés, chefs de file pour les orientations stratégiques des actions, sous l'autorité du Premier ministre, et sous le contrôle du Comité de surveillance qui réunit notamment des représentants des deux assemblées. L'existence d'une mission budgétaire dédiée pour le PIA 3 permettra d'améliorer encore l'information et le contrôle du Parlement et des citoyens sur sa mise en œuvre.

Ensuite, la sélection des projets sera professionnelle et objective. Les critères de sélection seront fondés sur l'excellence, les effets de structuration et la démonstration.

Comme précédemment, l'approche de la notion d'investissement retenue sera large mais rigoureuse :

appui à l'enseignement, constitution d'actifs financiers, matériels, ou incorporels, subventions et avances remboursables octroyées aux entreprises réservées à la phase la plus amont de l'innovation et donnant lieu à un retour financier vers l'État en cas de succès.

Le dispositif visera l'efficacité et l'efficience. Les processus de sélection et de suivi des projets sont régulièrement revus, afin de maximiser leur efficacité, notamment en termes de délai. La gestion du PIA est optimisée en recourant le plus possible aux compétences présentes des opérateurs, qui sont rémunérés au coût marginal.

Enfin, une évaluation d'impact indépendante et systématique sera réalisée. Les crédits nécessaires à cette évaluation sont réservés dès le lancement des actions et les instances de gouvernance des actions valident la méthodologie et le choix des experts. Les évaluations sont rendues publiques.

Faire du PIA 3 un pilier du Grand plan d'investissement

Le Grand plan d'investissement (GPI) annoncé par le Premier ministre le 25 septembre 2017 doit permettre d'accompagner les réformes et de renforcer le potentiel économique de la France.

Le PIA 3 constitue une composante essentielle du Grand plan d'investissement, dont il permettra, notamment, de développer les volets recherche, enseignement supérieur et innovation. Le PIA 3 traite, en effet, de sujets essentiels pour la préparation de l'avenir et la plupart des

actions des PIA sont directement reliées aux priorités du GPI : accélérer la transition écologique, édifier une société de compétences, ancrer la compétitivité sur l'innovation et construire l'État de l'âge numérique, permettant de réduire structurellement la dépense publique.

La gouvernance du Grand plan d'investissement est, par ailleurs, totalement en ligne avec la gouvernance exigeante mise en place pour le PIA 3.

JUSTICE

Ministère de la Justice

La programmation triennale retenue par le Gouvernement répond aux objectifs suivants :

- Améliorer le fonctionnement quotidien de la justice par la simplification des procédures civiles et pénales, la transformation numérique et l'adaptation de l'organisation judiciaire;
- Améliorer l'efficacité des peines par l'augmentation du nombre de places de prisons, le renforcement du suivi des personnes placées sous main de justice et le renforcement de la sécurité dans les établissements pénitentiaires ;
- Diversifier la prise en charge des mineurs délinquants avec, notamment, l'ouverture de nouveaux centres éducatifs fermés et le développement du milieu ouvert.

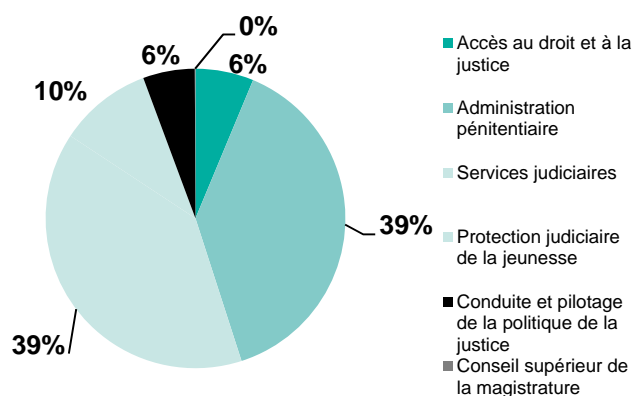
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels : 7,0 Md€ hors CAS – Niveau des taxes affectées plafonnées : 6,3 M€ –
Plafond d'emplois État : 84 969 ETPT – Plafond d'emplois des opérateurs : 580 ETPT

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

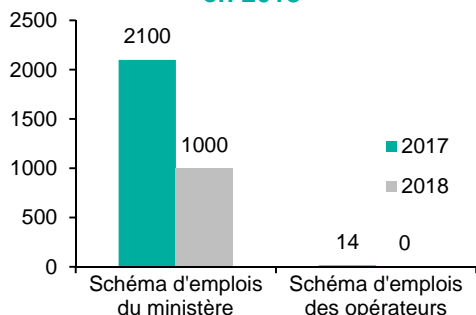
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	6,7 Md€	7,0 Md€	7,3 Md€	7,6 Md€
Taxes affectées plafonnées	6,3 M€	6,3 M€	6,3 M€	6,3 M€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Evolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Après une hausse de crédits (hors pensions) de +14 % entre les LFI 2012 et 2017 sur le périmètre de la mission « Justice », au cours de la période 2018-2022, il est prévu une hausse des crédits de 19 %, soit de plus d'un milliard d'euros, et de 6 500 ETP.
- Dès 2018, la mission voit ses moyens augmenter de 3,9 %, soit une hausse de crédits de plus de 260 M€, et de 1 000 ETP.

Poursuivre les créations d'emplois à hauteur de 1 000 ETP dès 2018

Les efforts en vue de renforcer les moyens de la mission « Justice » seront poursuivis avec la création, dès 2018, de 1 000 emplois. Ils permettront, notamment, d'armer les nouveaux établissements pénitentiaires (+470 emplois) et de développer les politiques d'insertion des personnes placées sous mains de justice (+150 emplois). Les services judiciaires bénéficieront de la

création de 148 emplois de magistrats et agents de greffe permettant de renforcer l'équipe autour du magistrat. 40 emplois d'éducateurs seront créés en faveur de la protection judiciaire de la jeunesse. 50 emplois seront créés pour mettre en œuvre le plan de transformation numérique de la justice.

Poursuivre l'effort en matière d'immobilier pénitentiaire pour créer 15 000 places de prison supplémentaires à horizon 2027

En vue d'améliorer les conditions de détention et les conditions de travail des personnels pénitentiaires, et dans la continuité des moyens alloués en 2017, le budget 2018 dégage 19,9 M€ en AE et 26,4 M€ en CP pour créer 15 000 places de prison en lançant la construction de la première vague de maisons d'arrêt et

la réalisation des quartiers de préparation à la sortie (QPS).

Par ailleurs, des moyens supplémentaires sont accordés pour renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires (brouillage des communications, vidéo-surveillance, sécurisation périmétrique).

Simplifier l'accès au service public de la justice par la transformation numérique

L'exercice 2018 verra le lancement d'un important plan de transformation numérique du ministère, permettant de simplifier l'accès au service public de la justice, d'améliorer les conditions de travail des personnels et de réaliser d'importants gains de productivité. Cela se traduit par une augmentation de 27 M€ des crédits

informatiques du ministère en vue d'améliorer les outils de travail des juridictions au quotidien et de dématérialiser davantage les procédures. L'exclusivité conférée en 2017 à la plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ) permettra enfin de poursuivre les économies sur les frais de justice.

Effort sur les moyens de juridictions et simplification de procédures

Les crédits de fonctionnement des juridictions font l'objet d'une nette augmentation (+35 M€). En contrepartie, dans le cadre de la simplification de la procédure civile et pénale, des économies d'emplois seront dégagées

grâce à la poursuite du recentrage de l'office du juge avec la déjudiciarisation de différentes procédures et la contraventionnalisation de certains délits.

Initier l'adaptation de l'organisation judiciaire

Les crédits immobiliers des services judiciaires progressent également fortement et permettront de poursuivre l'accompagnement des réformes de la justice du XXI^e siècle sur le plan immobilier et d'initier les

travaux nécessaires à l'adaptation du réseau judiciaire. Il s'agit d'adapter l'organisation judiciaire (en particulier les cours d'appel) aux récentes réformes territoriales et d'améliorer le service rendu au justiciable.

Diversifier et individualiser la prise en charge des mineurs

L'objectif est de privilégier la cohérence du parcours éducatif du jeune par la justice pour favoriser sa réinsertion.

Il est ainsi prévu, au cours du quinquennat, de diversifier les prises en charge par un recours accru aux familles d'accueil, la rénovation d'unités d'hébergement collectif et la création de nouveaux centres éducatifs fermés.

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

Ministère de la Culture

La mission « Médias, livre et industries culturelles » rassemble les crédits consacrés aux politiques en faveur du développement et du pluralisme des médias, du secteur du livre, de la lecture publique, de l'industrie musicale, et de la protection des œuvres sur Internet. La programmation du budget triennal s'inscrit dans quatre axes :

- Préservation des moyens renforcés alloués au soutien du pluralisme, aux radios associatives et aux médias sociaux de proximité ;
- Modernisation et accompagnement de la transition numérique, en particulier à travers le Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse ;
- Soutien au rayonnement international des médias et des industries culturelles avec une hausse des crédits accordés au Bureau export de la musique française ;
- Prise en charge par la mission « Culture » et renforcement des dispositifs d'éducation artistique et culturelle en matière notamment de lecture au sein du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

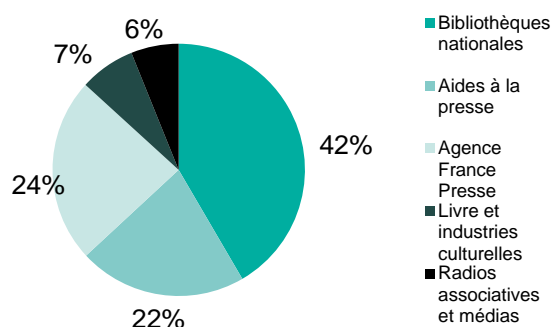
MOYENS DE L'ACTION 2018

0,6 Md€ (hors T2CAS) – 34,7 M€ de taxes affectées plafonnées –
Plafond d'emploi des opérateurs : 3 023 ETPT

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

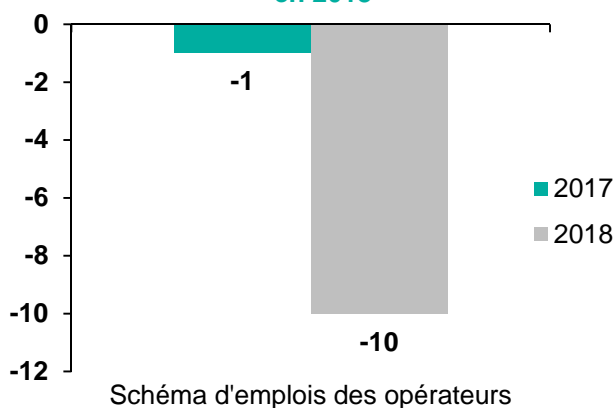
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	0,6 Md€	0,6 Md€	0,5 Md€	0,5 Md€
Taxes affectées plafonnées	34,7 M€	34,7 M€	34,7 M€	34,7 M€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- S'ajoutent aux moyens du budget général et aux taxes affectées plafonnées 724 M€ de dépenses du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) pour soutenir la production cinématographique et audiovisuelle (+ 2,4 %).
- Les seuls emplois de la mission sont ceux de ses opérateurs, les dépenses de personnel étant portées par la mission « Culture ». La diminution de 10 emplois concerne la seule Bibliothèque nationale de France.

Recalibrer l'aide au portage de la presse

Les crédits alloués à l'aide au portage de la presse sont recalibrés (-4,5 M€) en 2018, en cohérence avec la baisse relative des volumes portés depuis quelques années pour les titres éligibles. Les moyens mobilisés

pour le soutien de projets innovants sont, quant à eux, consolidés pour accompagner au plus près les nécessaires mutations du secteur.

Soutenir les investissements de la BnF, tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement

La subvention de fonctionnement allouée à la Bibliothèque nationale de France (BnF) est diminuée de 5,2 M€ en 2018 (soit -2,8 %), mais avec un taux de mise en réserve inférieur à celui de 2017, en cohérence avec les objectifs assignés à l'opérateur en termes de maîtrise de ses coûts de fonctionnement.

Le schéma d'emplois de la BnF est de -10 équivalents temps plein (ETP), pour un plafond d'emploi s'établissant à 2 239 ETP.

En parallèle, sa dotation d'investissement est consolidée à son niveau historiquement haut de 2017, afin de permettre à l'établissement d'anticiper les chantiers à mener à moyen et long terme, s'agissant en particulier de l'extension de ses capacités de stockage.

Soutenir les industries culturelles

Dans le secteur de la musique enregistrée, la politique de l'État poursuit un objectif de régulation et de soutien économique, qui met l'accent sur l'export, avec une augmentation des moyens attribués au Bureau export de la musique de 0,8 M€ en 2018. Une réflexion a, en

outre, été engagée sur un projet de « maison commune de la musique », afin d'accompagner les transformations en cours au sein de la filière et de mutualiser les moyens disponibles. Par ailleurs, 1 M€ est prévu pour développer l'entrepreneuriat culturel.

MISSION OUTRE-MER

Ministère des Outre-Mer

- La politique de l'État dans les outre-mer vise à accompagner le développement de ces territoires en matière économique, sociale et environnementale.
- L'État entend favoriser la création de richesse, d'entreprises et d'emplois par le développement économique de ces territoires et leur insertion régionale.
- Une politique ambitieuse en faveur de la formation doit participer à la libération du potentiel de ces territoires. L'investissement dans les infrastructures et l'allègement du coût du transport doit permettre la réalisation effective de la continuité du territoire national.
- La mise en œuvre du Plan d'urgence pour la Guyane fait l'objet d'un suivi régulier de sa mise en œuvre tant au niveau national qu'au plan local.
- Sur la base du constat déjà partagé des forces et des faiblesses de l'intervention publique outre-mer, les Assises permettront de faire émerger, avant l'été 2018, un ensemble de projets et de propositions concrètes afin d'orienter de manière plus visible et efficace l'action publique dans ces territoires ultra marins.

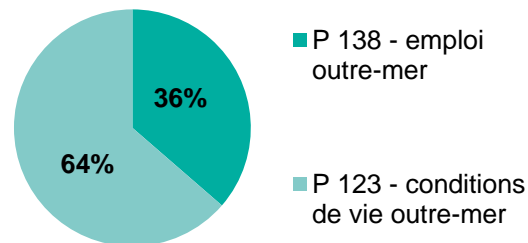
MOYENS DE L'ACTION 2018

2,0 Md€ (hors T2CAS) – 3,0 M€ de taxes affectées plafonnées –
Plafond d'emplois État (5 525 ETPT) – Plafond d'emplois des opérateurs (127 ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

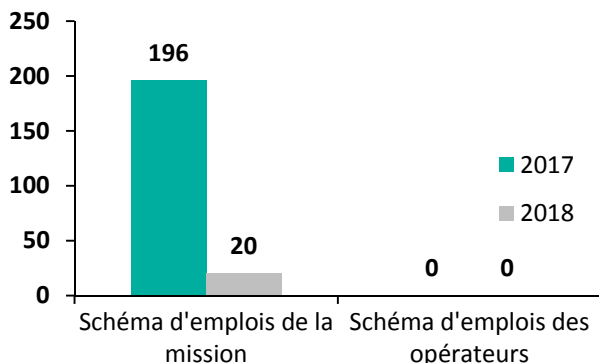
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	2,0 Md€	2,0 Md€	2,0 Md€	2,0 Md€
Taxes affectées plafonnées	3,2 M€	3,0 M€	2,8 M€	2,6 M€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- La compensation des allègements de cotisations sociales représente plus de la moitié (53 %) des crédits hors pensions de la mission.
- Dans un contexte budgétaire contraint, la mission participe à la maîtrise des dépenses publiques, en améliorant la qualité de ses interventions et en veillant au suivi du coût de ses actions.

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

La résorption des retards constatés outre-mer en matière d'équipements publics et d'infrastructures constitue l'un des axes d'action majeurs de la mission. À ce titre, il faut noter :

- l'effort prévu pour aider, dans le champ scolaire, les collectivités outre-mer, notamment la Guyane (65 M€ d'autorisations d'engagement) et Mayotte (10,3 M€ d'autorisations d'engagement) ;
- les contrats de plan et de développement, dont l'application se poursuivra en 2018 et qui seront confortés par la mise en œuvre des plans de convergence de la loi « Égalité réelle outre-mer » ;
- la poursuite du versement d'une dotation globale d'autonomie (DGA) à la Polynésie française dans le cadre d'une nouvelle convention avec l'État (151 M€ d'autorisations d'engagement) ;
- le programme d'investissements publics financé par le fonds exceptionnel d'investissement afin de rattraper le retard en équipements structurants, doté de 40 M€ d'autorisations d'engagement en PLF 2018 ;
- la dotation de 25 M€ dédiée à la bonification des prêts accordés par l'Agence française de développement aux collectivités pour financer leurs projets structurants.

Favoriser la continuité territoriale et la formation en mobilité

Pour accompagner les jeunes ultramarins souhaitant accéder à une offre de formation dans l'hexagone, le ministère des outre-mer s'appuie sur son opérateur unique l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) pour le financement des frais pédagogiques et du coût

du transport. En outre, LADOM gère les aides du fonds de continuité territoriale, et notamment l'aide à la continuité territoriale et le passeport pour la mobilité des études. Le périmètre d'intervention de ce fonds a été élargi dans le cadre de la loi « Égalité réelle outre-mer ».

Aider à l'insertion et à la qualification professionnelle des jeunes des Outre-mer

À travers le service militaire adapté (SMA), la mission met en œuvre une politique volontariste et éprouvée d'insertion en faveur des jeunes des outre-mer.

Destiné à des publics particulièrement éloignés de l'emploi et parfois en rupture avec la société, le SMA offre un encadrement militaire structurant et des formations professionnelles personnalisées. Il s'appuie sur un réseau fin d'acteurs économiques locaux pour

permettre aux jeunes des outre-mer de trouver un emploi durable à l'issue de leur stage.

Au cours des dernières années, le dispositif est monté en puissance et accueille désormais 6 000 jeunes par an. Des emplois seront créés au bénéfice du SMA au cours des prochaines années, afin d'accroître le niveau d'encadrement des jeunes accueillis et préserver les bons résultats de ce dispositif.

Améliorer l'accès au logement des résidents ultramarins

L'une des principales priorités de la mission outre-mer se traduit au sein de la politique du logement par des actions de développement et de rénovation du logement social ainsi que de résorption de l'habitat insalubre. Son financement est assuré par les crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) et par des dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement dans le logement locatif social, notamment simplifiés par la suppression de la procédure

actuelle d'agrément préalable, permettant aux organismes de logements sociaux de bénéficier de l'avantage fiscal prévu à cet effet. Dans le cadre du plan logement outre-mer, l'ensemble des acteurs ultramarins du logement se sont engagés avec l'État sur des objectifs partagés afin d'agir et de développer une offre de logements de qualité.

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère des Armées et Ministère de la Culture

- Le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur, en hausse de 700 M€ en 2018, traduit la volonté du Gouvernement d'investir dans la jeunesse et dans l'avenir
- Afin de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle, les modalités d'entrée dans le premier cycle de l'enseignement supérieur et son organisation seront profondément transformées dès la rentrée 2018 après une large concertation. L'État accompagnera cette transformation grâce à un investissement très significatif dans les universités.
- La pérennisation ou le renforcement des dispositifs en faveur des étudiants (bourses sur critères sociaux, aide à la mobilité en master, création de nouveaux logements étudiants, etc.) créeront un environnement favorable à la réussite.
- Les moyens de la recherche seront renforcés, tant pour le fonctionnement des laboratoires qu'au travers d'appels à projets. La contribution française aux organisations internationales de recherche sera rehaussée, particulièrement dans le domaine spatial.

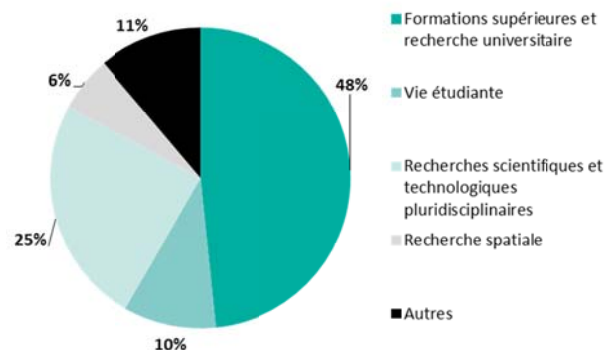
MOYENS DE L'ACTION 2018

27,4 Md€ de crédits budgétaires – 0,06 Md€ de taxes affectées, plafonnées aux opérateurs du secteur – 11 923 de plafond d'emplois État (ETPT) – 259 379 de plafond des opérateurs (ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

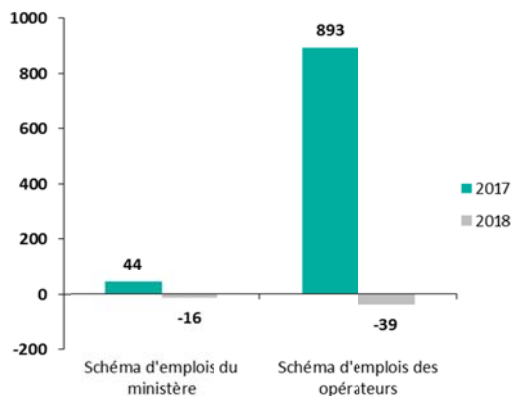
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	26,7 Md€	27,4 Md€	27,9 Md€	28,0 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,06 Md€	0,06 Md€	0,06 Md€	0,06 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Evolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- La mission intègre la quasi-totalité des dépenses de recherche civile de l'État et l'essentiel de ses dépenses d'enseignement supérieur.
- Les crédits de la mission augmentent de +0,7 Md€ en 2018 et de +1,2 Md€ en 2019 par rapport à la LFI 2017.
- Des opérateurs qui seront effectivement soutenus : pour la première fois, l'État financera en 2017 le GVT des universités autonomes.

Mettre en place un véritable « contrat de réussite » entre les étudiants et les universités

Près de 200 M€ supplémentaires sont accordés aux établissements d'enseignement supérieur afin de leur permettre d'accueillir davantage d'étudiants ainsi que de préparer la mise en œuvre, à la rentrée 2018, d'une réforme du premier cycle visant à améliorer la réussite des étudiants.

Dans le même temps, les aides aux étudiants bénéficieront à près de 15 000 étudiants boursiers supplémentaires en 2018. En outre, les droits

d'inscription à l'université et le prix du ticket universitaire sont gelés à la rentrée 2017 afin de maintenir le pouvoir d'achat des étudiants et de leur permettre, ainsi, d'étudier dans de meilleures conditions.

Cet effort sera prolongé dans le cadre du « plan Étudiant », souhaité par le Premier ministre, qui sera construit avec les acteurs dans le cadre de la concertation.

Garantir l'excellence de la recherche française

Les moyens récurrents des laboratoires sont augmentés, marquant le soutien du Gouvernement aux opérateurs de recherche. Ainsi, des crédits supplémentaires sont accordés aux opérateurs de recherche dès 2018.

En outre, des moyens nouveaux leur seront accordés tout au long du quinquennat en renforçant les crédits

dédiés à la recherche sur projets. Ainsi, dès 2018, les moyens de l'Agence nationale de la recherche (ANR) sont augmentés de 134 M€, soit 5 % du budget de l'agence, afin de permettre, notamment, d'augmenter le taux de succès des appels à projets.

Confirmer la place de la France dans les organisations internationales de recherche

La France augmente sa contribution en faveur de la recherche spatiale au niveau européen, principalement pour le développement du programme Ariane 6, à hauteur de 132 M€ dès 2018.

En outre, les crédits consacrés aux contributions françaises aux autres organisations internationales de recherche augmenteront de 160 M€ dès 2018, traduisant une intensification de l'effort en faveur des grands projets menés conjointement avec les États partenaires.

Doubler les moyens à destination de la recherche en aéronautique civile

Secteur majeur du tissu industriel national (premier contributeur à la balance commerciale française), la construction aéronautique civile est confrontée à une très forte concurrence internationale. Ainsi, pour maintenir la position de *leader* occupée par les entreprises françaises dans le secteur, 135 M€ de crédits budgétaires seront mis à disposition de la filière en 2018, soit près du double des montants accordés en 2017. Ces fonds permettront,

notamment, d'améliorer les performances environnementales et la sécurité du transport aérien dans son ensemble et viendront en soutien au développement des équipementiers, dont le rôle dans la conception de solutions techniques et la recherche et développement est croissant.

RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE

Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Action et des Comptes publics

VISION

- La mission porte les subventions d'équilibre de l'État à divers régimes spéciaux de retraite, dans l'impossibilité de s'autofinancer, notamment du fait de leur déséquilibre démographique. Les dépenses, budgétisées en PLF 2018 à règles de retraite inchangées, s'inscrivent dans le cadre de transformations à long terme.
- Les régimes financés sont essentiellement le régime des agents sous statut de la SNCF, celui des agents RATP, le régime des marins et le régime des anciens mineurs (CANSSM). La mission finance également le dispositif de fin d'activité des conducteurs routiers (CFA) et le régime complémentaire obligatoire (RCO) des exploitants agricoles.
- Outre les crédits de cette mission, d'autres régimes spéciaux bénéficient d'un financement par l'État, soit par le biais de taxes affectées (régime de la MSA des exploitants agricoles, régime de retraite de la branche des industries électriques et gazières), soit par d'autres missions du budget général (régimes de l'Opéra de Paris et de la Comédie-Française).
- Ces caisses participent à l'effort transversal demandé à l'ensemble des organismes de sécurité sociale en matière de réduction des frais de fonctionnement courant et de diminution des effectifs.

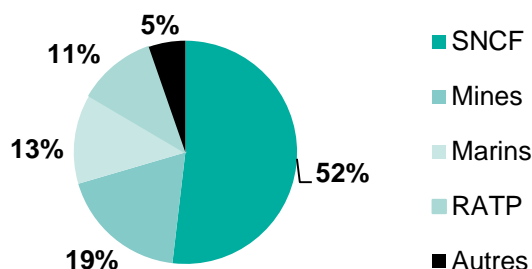
MOYENS DE L'ACTION 2018

6,3 Md€ (hors T2CAS) – Plafond d'emploi de l'opérateur (319 ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

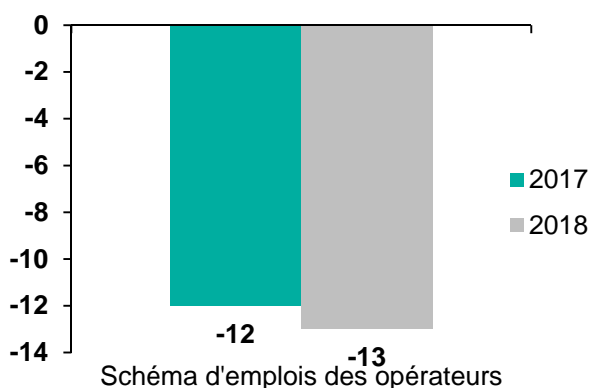
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	6,3 Md€	6,3 Md€	6,3 Md€	6,3 Md€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Les régimes fermés ou en extinction du programme 195 connaissent un besoin de financement en baisse tendancielle (de 1,4 Md€ en 2018 à 1,3 Md€ en 2020)
- Dans le même temps, le besoin de financement du régime des marins (programme 197) est stabilisé à 0,8 Md€.
- Les régimes de la SNCF et de la RATP, ainsi que les dispositifs d'aide au départ des conducteurs routiers connaissent, eux, un besoin de financement accru (de 4,1 Md€ en 2018 à 4,2 Md€ en 2020)

Préparer la grande réforme des retraites

Comme indiqué par le Premier ministre dans son discours de politique générale, le Gouvernement réalisera une grande réforme des retraites visant à mettre en place un système universel de retraites par répartition, qui garantira l'égalité de tous devant le risque vieillesse, et fera en sorte qu'un euro cotisé donne à tous les mêmes droits à pension.

Cela supposera d'harmoniser les nombreux régimes existants, dont ceux de la mission « Régimes sociaux et de retraite » et de revoir les modes de financement de ces régimes.

Il est prévu que la phase de discussion avec les partenaires sociaux amène à la présentation au Parlement d'une loi-cadre au premier semestre 2018.

Participer à la baisse des dépenses de fonctionnement et des effectifs

Un des objectifs de la mission au cours de la période couverte par le budget triennal est de poursuivre la maîtrise des coûts de gestion des caisses de retraite tout en garantissant la qualité du service rendu aux bénéficiaires.

Les principaux régimes de la mission voient leurs frais de gestion encadrés par des conventions d'objectifs et de gestion (COG).

Leur trajectoire prévoit une évolution cohérente avec l'effort transversal demandé aux organismes de sécurité sociale (diminution de 15 % des frais de fonctionnement sur quatre ans).

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Ministère de l'Intérieur

- Faisant le pari de la confiance, le Gouvernement fait reposer l'objectif de réduction de la dépense locale de 13 Md€ sur le quinquennat sur le principe de la contractualisation avec les collectivités territoriales, assorti de mécanismes de correction, et non plus sur une réduction unilatérale de la dotation globale de fonctionnement. Les modalités de cette contractualisation seront définies dans le cadre de la Conférence nationale des territoires.
- Les régions perçoivent, à compter de 2018, une fraction des recettes nationales de TVA à la place de la dotation globale de fonctionnement. Cette nouvelle recette correspond, pour chaque région, au montant de dotation globale de fonctionnement perçu en 2017, augmenté de la dynamique annuelle de la TVA et complété, pour 2018, de la dernière tranche des crédits du fonds exceptionnel d'accompagnement à la prise de compétences développement économique.
- La capacité d'engagement des dotations d'investissement atteint 1,8 Md€ et financera les grandes priorités d'investissement et le redéploiement de la réserve parlementaire en faveur d'un fonds de modernisation.

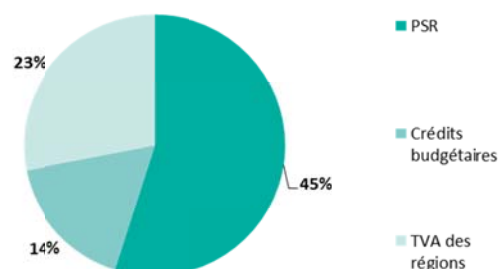
MOYENS DE L'ACTION 2018

3,7 Md€ de crédits ministériels (hors T2CAS) – 44,4 Md€ de prélèvements sur recettes et de TVA affectée

Programmation des crédits, prélèvements sur recettes et TVA des régions de 2018 à 2020

	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	3,4 Md€	3,7 Md€	3,5 Md€	3,5 Md€
PSR et TVA des régions	44,5 Md€	44,4 Md€	44,6 Md€	44,9 Md€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Analyse

- Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales progressent de +0,3 Md€ en 2018 et de +0,6 Md€ en 2020, par rapport à 2017.
- La hausse des crédits s'explique principalement par le dynamisme de la nouvelle recette affectée aux conseils régionaux, ainsi que par différents efforts consentis par l'État au profit des collectivités (0,2 Md€).
- La dotation globale de fonctionnement des communes et des départements progresse d'environ 95 M€ grâce à la hausse des dotations de péréquation. La fraction de TVA des régions progresse de 0,1 Md€ par rapport aux recettes perçues au titre de la dotation globale de fonctionnement en 2017, du fait du dynamisme de la TVA.
- Le Fonds de compensation pour la TVA progresse de 88 M€, en lien avec la reprise de l'investissement local.
- Certaines évolutions tendanciennes de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et la hausse de la péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement sont gagées par une minoration de 323 M€ de dotations de compensation dites « variables d'ajustement », afin d'en atténuer l'impact sur le solde public.

Stabiliser les dotations de fonctionnement dans le cadre renouvelé de la Conférence nationale des territoires

Conformément aux orientations présentées lors du lancement de la Conférence nationale des territoires (CNT), le 17 juillet 2017, la logique de baisse des dotations, qui traduisait jusqu'alors la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, est abandonnée au profit d'une logique partenariale, reposant sur la confiance dans les initiatives et les responsabilités locales pour dégager des économies.

Dans ce cadre, le Gouvernement souhaite associer les collectivités à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique sans reconduire la baisse de la dotation globale de fonctionnement poursuivie entre 2014 et 2017. Les modalités de maîtrise de la dépense locale (-

13 Md€ d'économies attendus d'ici 2022) seront donc définies dans le cadre d'une concertation avec les collectivités et déclinés dans une démarche de contractualisation. La loi définira des mécanismes de correction. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement des départements et des communes est stabilisée à son niveau de 2017, et augmentée de 95 M€ grâce à la progression des composantes de péréquation (la hausse totale de la péréquation est de 180 M€, l'autre moitié étant financée par redéploiement interne à la dotation globale de fonctionnement).

La dotation globale de fonctionnement des régions est, quant à elle, remplacée par une nouvelle ressource dynamique, assise sur la TVA.

Substituer à la dotation globale de fonctionnement des régions une fraction des recettes nationales de TVA

Conformément à l'article 149 de la LFI 2017, à compter de 2018, les régions se verront allouer une fraction des recettes de TVA en lieu et place des montants qu'elles percevaient jusqu'à présent au titre de la dotation globale de fonctionnement. La nouvelle recette allouée aux régions correspondra, ainsi, au montant de dotation globale de fonctionnement qu'elles ont perçu au titre de 2017, augmenté de la dynamique de la TVA année après année. En revanche, les 450 M€ du Fonds

exceptionnel de soutien aux régions de 2017 ne seront pas pris en compte dans la base de calcul du montant de la fraction de TVA des régions.

Au total, la nouvelle recette se caractérise, d'une part, par son dynamisme (de l'ordre de +100 M€ en 2018) et, d'autre part, par le changement d'approche qu'elle traduit dans le financement des collectivités du bloc régional (fraction d'une imposition nationale en lieu et place d'une dotation allouée par l'État).

Soutenir l'investissement local

Plusieurs mesures de soutien à l'investissement local ont été adoptées ces dernières années avec les majorations successives de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la mise en place de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), soit une augmentation de 1,2 Md€ entre 2014 et 2017.

En 2018, cet effort sera poursuivi et amplifié. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue à son niveau historiquement élevé de 2017 (996 M€). La dotation de soutien à l'investissement local des communes et de leurs groupements (DSIL), créée pour 2016 et reconduite en 2017 et qui présentait un caractère exceptionnel est pérennisée dans la loi. Elle s'élève à 665 M€ en 2018, dont un fonds d'aide à la

modernisation des collectivités territoriales doté de 50 M€. Ces crédits sont par ailleurs abondés de 45 M€ pour financer les politiques contractuelles en faveur de la ruralité. La dotation politique de la ville (DPV) s'élève, comme en 2017, à 150 M€, contre 100 M€ les années précédentes.

Les crédits correspondants à ces différentes dotations enregistrent une forte montée en charge par rapport à la dernière loi de finances (+244 M€). Le fonds de compensation de la TVA, principale dotation de soutien à l'investissement local, connaît également une forte hausse (+88 M€), en lien avec la reprise prévisible de l'investissement local.

MISSION SANTÉ

Ministère des Solidarités et de la Santé

- La future stratégie nationale de santé, dont la concertation va débiter, reposera sur quatre axes : la révolution de la prévention, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, la qualité et la pertinence des soins et, enfin, l'innovation.
- Concernant l'accès aux soins pour les personnes en situation irrégulière via l'aide médicale d'État (AME), la politique de contrôle et de lutte contre la fraude sera renforcée afin que la mise en œuvre de la solidarité nationale s'accompagne d'une gestion encore plus rigoureuse de ce dispositif.

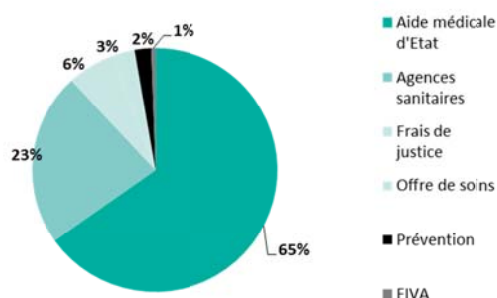
MOYENS DE L'ACTION 2018

1,4 Md€ de crédits ministériels (hors T2CAS) – 5 M€ de taxes affectées plafonnées – 1 658 emplois pour les opérateurs (ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

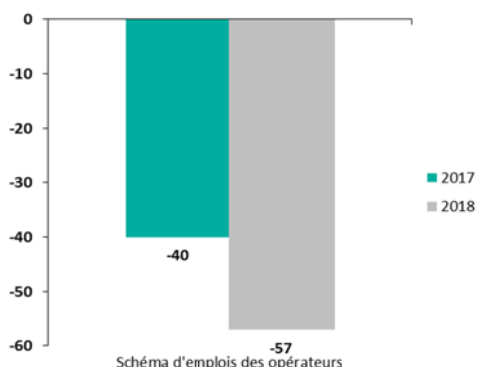
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	1,2 Md€	1,4 Md€	1,5 Md€	1,5 Md€
Taxes affectées plafonnées	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- La hausse de 14 % des crédits entre le budget 2017 (au format 2018) et le budget 2018 (+ 177 M€) s'explique essentiellement par la majoration des dépenses tendancielles d'aide médicale d'État (+108 M€) et de l'indemnisation des victimes de la Dépakine (+ 66 M€).
- Les subventions des agences sanitaires sont rehaussées (+ 4,4 M€) pour tenir compte du fait que leurs fonds de roulement ont désormais atteint des niveaux satisfaisants.
- Ces hausses sont partiellement compensées par la diminution des crédits discrétionnaires d'administration centrale (- 5 M€).

Assurer l'accès aux soins aux personnes en situation irrégulière

L'aide médicale d'État (AME) permet la prise en charge médicale des personnes en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois et dont les ressources sont faibles, dans un objectif à la fois sanitaire et humanitaire. Ces crédits seront augmentés de +108 M€ en 2018 afin de financer la hausse tendancielle de la dépense. Dans le même temps, les

dispositifs de contrôle et de lutte contre la fraude seront renforcés par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) afin d'assurer une gestion encore plus rigoureuse de ce dispositif. La centralisation de la gestion de l'AME sur quelques caisses pivots devrait faciliter la mise en place de ce plan de contrôle.

Indemniser les victimes de la Dépakine

La mission porte également les dépenses d'indemnisation des victimes de la Dépakine® (valproate de sodium et ses dérivés) pour un montant total de 77,7 M€, contre 10 M€ en LFI 2017 lors de la mise en place du dispositif.

Cette indemnisation est assurée par l'office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux (ONIAM). Les premiers dossiers seront examinés à compter d'octobre 2017 et le dispositif sera pleinement opérationnel, avec les premières indemnisations, dès 2018.

Simplifier les financements des agences sanitaires

Le décroisement des financements de l'État et de l'assurance maladie est achevé en 2018 avec le transfert des financements de l'agence de biomédecine (ABM) et de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) à l'assurance maladie.

Cette rationalisation permet, au-delà de la simplification des circuits financiers, un recentrage de l'État sur les agences ayant des missions de sécurité sanitaire et sur certaines indemnisations de victimes (fonds

d'indemnisation des victimes de l'amiante et office national d'indemnisation des accidents médicaux)

Désormais, quatre opérateurs de l'État sont financés par le biais de la mission « Santé » : l'agence nationale de santé publique (ANSP), l'agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM), l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et l'institut national du cancer (INCa).

Financer l'accès aux soins à Wallis-et-Futuna

L'agence de santé de Wallis-et-Futuna est, par ailleurs, désormais dotée des moyens nécessaires à la mise en

œuvre de ses missions, avec une dotation relevée à 33 M€ en PLF 2018.

SÉCURITÉS

Ministère de l'Intérieur

- La mission « Sécurité » concourt aux actions du ministère de l'intérieur visant à lutter contre le terrorisme, poursuivre l'effort contre toutes les formes de délinquance, intensifier la lutte contre l'insécurité routière, optimiser la protection des populations et les capacités de gestion de crise.
- Dans le prolongement des années précédentes, le budget de la mission est de nouveau augmenté au profit de la sécurité des Français et, en particulier, pour la lutte contre le terrorisme : +0,2 Md€ en 2018 et +0,5 Md€ en 2020 par rapport à 2017, exercice qui était déjà un point haut pour le budget de la mission « Sécurité ».
- Conformément aux engagements présidentiels, 10 000 emplois supplémentaires viendront, sur le terrain, renforcer les effectifs des forces de sécurité au cours du quinquennat.
- Les moyens de fonctionnement de la police et de la gendarmerie sont consolidés et même augmentés afin d'accompagner les forces de sécurité dans l'exercice de leurs missions.

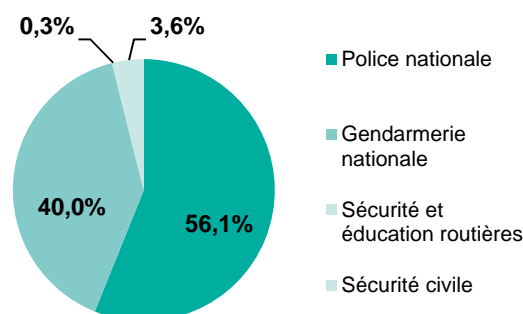
MOYENS DE L'ACTION 2018

Crédits ministériels (13,3 Md€ hors T2CAS) –
Plafond d'emploi État (254 003 ETPT) – Plafond d'emploi des opérateurs (267 ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

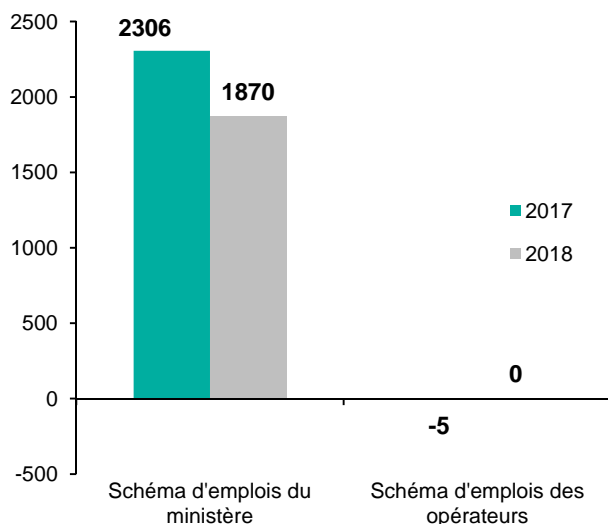
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	13,1 Md€	13,3 Md€	13,5 Md€	13,6 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- Les crédits de titre 2 de la mission s'élèvent à 10,4 Md€ (HCAS), dont 99 % sont consacrés à la police et la gendarmerie nationales.
- Près de 78 % des crédits de la mission sont constitués de dépenses de personnel (hors pensions), dont 60 % sont consacrés à la police nationale et 38 % à la gendarmerie nationale.
- Conformément à l'engagement présidentiel, les moyens humains des forces de sécurité intérieure seront renforcés dès 2018, avec un schéma d'emplois de +1 870 ETP, correspondant à un effort de 2 000 recrutements nouveaux en 2018 (dont 30 portés par la mission « AGTE »).

Renforcer les moyens humains et les adapter aux impératifs de sécurité intérieure

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République, les moyens humains des forces de sécurité intérieure seront renforcés dès 2018, à hauteur de 2 000 emplois supplémentaires sur le terrain, au sein de la police et de la gendarmerie nationales, ainsi que des moyens nationaux de la sécurité civile.

Ces efforts permettront de renforcer la présence des forces de l'ordre sur des missions opérationnelles sensibles, de poursuivre la montée en puissance des services de renseignement, y compris au plan territorial, et de mettre au niveau des risques et menaces certaines unités spécialisées (démineurs, pilotes d'avions).

Poursuivre la consolidation des moyens de fonctionnement et d'investissement des forces de sécurité intérieure

Dans la continuité du plan de sécurité publique, les moyens de fonctionnement et d'investissement des forces de sécurité seront consolidés et augmentés en 2017 (+54 M€), au-delà du niveau historiquement élevé atteint en 2017.

La modernisation des systèmes d'information et de communication sera poursuivie en 2018. Un effort particulier est porté sur l'immobilier des forces de sécurité, tant pour la police que pour la gendarmerie nationales, qui bénéficieront de moyens en

augmentation, avec des modalités de gestion renouvelées, au plus près des besoins exprimés. L'effort sur le renouvellement de la flotte de véhicules sera poursuivi.

L'année 2018 sera consacrée au renforcement des moyens nationaux d'intervention de la sécurité civile, avec le lancement du renouvellement de la flotte d'avions bombardiers d'eau : le premier appareil de type « multi-rôle » sera ainsi commandé en 2018 pour une livraison assurée en 2019.

Optimiser les moyens alloués à la sécurité intérieure

Le ministère de l'intérieur participe avec volontarisme à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique.

Ainsi, les renforts des forces de sécurité s'accompagneront d'efforts de rationalisation et de mise en cohérence des structures et des activités. Les personnels actifs et militaires seront remplacés lorsque cela est possible, concernant des missions non-opérationnelles, par des personnels issus des corps administratifs, techniques et scientifiques. Dès 2018, cela permettra de redéployer ces personnels actifs sur le

terrain. Par ailleurs, au sein des états-majors nationaux, des économies sont attendues à hauteur de 100 emplois.

Enfin, les mutualisations entre la police nationale, la gendarmerie nationale et la sécurité civile seront approfondies. Plusieurs réflexions sont ainsi conduites, notamment sur les formations spécialisées, la police technique et scientifique, ainsi que sur l'adaptation de leur présence sur le territoire et la rationalisation de leurs zones de compétence.

SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Ministère des Solidarités et de la Santé, Secrétariat d'État en charge des Personnes handicapées,
Secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes

La mission porte les politiques publiques destinées à lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et protéger les personnes vulnérables. Elle vise, notamment, à renforcer l'accès aux droits et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement. La mission traduit trois objectifs principaux, conformément aux engagements présidentiels :

- Renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap en revalorisant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Inciter davantage à l'activité en soutenant le pouvoir d'achat des ménages par la revalorisation de la prime d'activité ;
- Rendre les dépenses de solidarité plus lisibles et plus équitables en alignant leurs règles sur celles des autres allocations.

MOYENS DE L'ACTION 2018

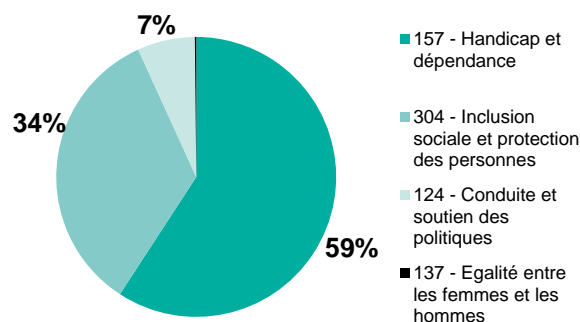
Crédits ministériels (hors T2CAS) : 19,2 Md€

Plafond d'emplois État : 9 938 ETPT – Plafond d'emplois des opérateurs : 8 368 ETPT

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

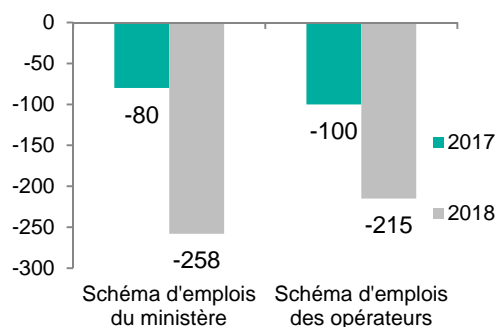
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	17,7 Md€	19,2 Md€	20,9 Md€	21,5 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

- 78 % des crédits de la mission servent à financer l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et la prime d'activité (PPA) ;
- Les crédits de la mission augmentent de +1,5 Md€ en 2018 et de +3,5 Md€ en 2020 ;
- Schéma d'emplois de -473 ETP (y compris opérateurs) pour contribuer au redressement des finances publiques.

Renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap en revalorisant l'AAH

La première dépense portée par la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » est constituée des crédits de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Ceux-ci sont en hausse de +7,5 % afin, notamment, de financer la revalorisation exceptionnelle de cette prestation entamée dès 2018 et qui portera son montant à 860 € en 2018 et 900 € en 2019. Dans une logique d'équité, les règles de prise en compte des revenus d'un couple à l'AAH seront rapprochées sur celles d'un couple au revenu de solidarité active (RSA).

Le programme 157 « Handicap et dépendance » finance également les mécanismes de soutien à l'activité professionnelle des personnes handicapées, principalement *via* les aides aux postes versées aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Les crédits inscrits en PLF 2018 permettront de financer la compensation de l'impact de la hausse de contribution sociale généralisée pour les travailleurs handicapés en ESAT.

Revaloriser la prime d'activité pour inciter davantage au retour à l'emploi et mieux rémunérer le travail

La prime d'activité, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, fait l'objet d'un financement par le programme 304 supérieur de près de +780 M€ aux crédits prévus en loi de finances pour 2017. Ce montant tient compte du taux de recours dynamique à cette prestation qui bénéficie à 2,5 millions de foyer, ainsi que de sa revalorisation exceptionnelle à partir d'octobre 2018 de +20 € par mois

pour atteindre jusqu'à +80 € par mois au niveau du SMIC au cours du quinquennat.

En parallèle, le barème et les ressources prises en compte pour le calcul de la prime d'activité seront modifiées pour assurer un meilleur ciblage des prestations destinées au soutien à l'activité.

Renforcer en 2018 l'accompagnement de l'État en faveur des départements

L'engagement financier de l'État auprès des départements se matérialise, dans le cadre du PLF 2018, par la budgétisation, à titre exceptionnel, d'une dotation

au fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et une aide financière aux départements au titre de la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Réaffirmer l'engagement du Gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

L'effort en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, érigée au rang de grande cause nationale pour le quinquennat, sera préservé ; ainsi les crédits du programme 137 sont maintenus au niveau de la LFI 2017. Au-delà d'actions de promotion de l'égalité,

notamment professionnelle, ces crédits permettront, en particulier, de financer le cinquième plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (2017-2019) et la poursuite du parcours de sortie de la prostitution.

Réaffirmer l'engagement du Gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La mission contribue à l'effort partagé de la maîtrise des dépenses publiques, au travers notamment :

- de la réforme du barème de participation des majeurs au financement de leur mesure de protection juridique ;

- de la maîtrise de la masse salariale du ministère et de ses moyens de fonctionnement. Ainsi, 473 ETP (y compris opérateurs) seront supprimés en 2018.

SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Ministère des Sports, Ministère de l'Éducation nationale

La mission « Sport, jeunesse et vie associative » retrace les moyens alloués par l'État aux politiques publiques en matière de sport, suivies par le ministère des Sports, mais aussi de jeunesse et de vie associative, suivies par le ministère de l'Éducation nationale. La programmation retenue par le Gouvernement poursuit trois objectifs majeurs :

- La pérennisation du Service civique ;
- Une clarification des rôles entre l'État et le Centre national de développement du sport pour le soutien aux politiques du sport ;
- L'amorçage de la préparation de l'accueil des jeux olympiques et paralympiques en 2024.

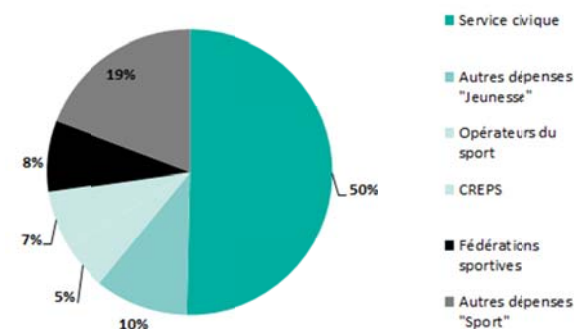
MOYENS DE L'ACTION 2018

0,9 Md€ (hors T2CAS) – 0,1 Md€ de taxes affectées plafonnées –
Plafond d'emploi des opérateurs (580 ETPT)

Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

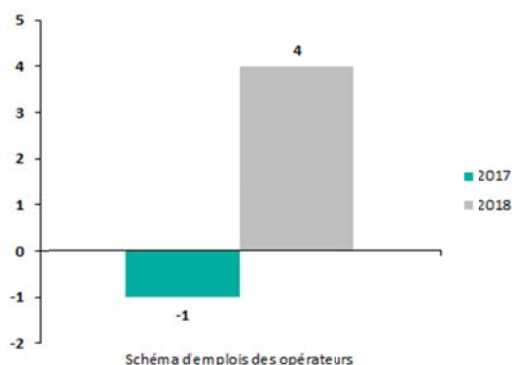
	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général*	0,8 Md€	0,9 Md€	1 Md€	1 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,2 Md€	0,1 Md€	0,1 Md€	0,1 Md€

Répartition des crédits en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Évolution des emplois de la mission en 2018



Analyse

La mission consacrera en 2018 :

- 61 % de ses crédits (541 M€) en faveur de la jeunesse et de la vie associative et 39 % (348 M€) en faveur du sport ;
- 448 M€ (50% des crédits) au financement du Service civique, avec pour un objectif de 150 000 jeunes en 2018 ;
- 106 M€ aux établissements du ministère des Sports, y compris les CREPS, décentralisés depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- 4 créations d'emplois en 2018 dans le champ du sport (3 à l'INSEP pour la mise en place d'un pôle handisport et 1 emploi au Musée national du sport, financé par ressources propres) ;
- 10M€ pour la lutte contre le dopage.

Clarifier les interventions en faveur du sport dans le contexte des Jeux olympiques 2024 à Paris

La politique sportive développée au sein du programme « Sport » s'inscrit dans le contexte exceptionnel et mobilisateur de l'organisation par la France des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024. Les enjeux de ce projet olympique sont en particulier déclinés dans trois champs : celui du haut niveau et de la performance, afin de rapporter un nombre accru de médailles, celui de l'éthique et de l'intégrité sportives et, enfin, celui du développement sur l'ensemble du territoire des pratiques physiques et sportives.

Cette ambition s'organise autour de quatre orientations majeures :

- l'amélioration de la performance du sport de haut niveau dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;
- le développement des pratiques sportives pour tous, partout, tout au long de la vie, et la promotion du sport comme facteur de santé et de bien-être ;
- la promotion de l'intégrité dans le sport au niveau national, européen et international ;
- l'accroissement de la contribution de la filière économique du sport à la richesse nationale et le développement de l'emploi.

Le sport vient en renfort d'autres politiques publiques, notamment en matière d'action éducative, de santé, d'intégration des personnes handicapées, d'essor de l'activité économique ou encore du rayonnement international de la France à l'occasion de l'organisation de grands événements sportifs.

Le ministère des Sports prévoit l'engagement d'une démarche de confiance envers le mouvement sportif français, visant notamment à simplifier le cadre conventionnel avec les fédérations sportives et le comité national olympique et sportif français et à engager une modernisation fonctionnelle en associant les acteurs locaux. Ceci permettra à l'État de développer son action sur les missions essentielles, d'expertise, de coordination, de réglementation et de contrôle, notamment éthique.

Par ailleurs, un recentrage de l'intervention du Centre national pour le développement du sport (CNDS) est opéré en 2018. À ce titre, la part territoriale du CNDS deviendra son principal vecteur de financement, qui devra être davantage sélectif (effet de levier renforcé) pour accompagner les projets locaux, résorber les inégalités territoriales et orienter la qualité de l'offre d'équipements sportifs.

Poursuivre le Service civique et renforcer l'action associative

La pérennisation du Service civique se poursuivra avec une stabilisation du nombre de jeunes à 150 000 par an, soit un quart d'une génération ayant effectué une mission au service de l'intérêt général. Ainsi, la moitié du budget de la mission sera consacré au financement du Service civique. Priorité réaffirmée du Gouvernement, ce dispositif permettra en 2018 à 150 000 jeunes de s'engager dans une mission d'intérêt général, comme en 2017, en s'appuyant sur deux principes fondateurs : l'universalité et la mixité sociale. La dynamique observée, les conventions signées dans des secteurs à forts potentiels et l'existence de besoins avérés, dès la rentrée scolaire 2017, pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits » au sein du ministère de l'Éducation nationale, contribueront à atteindre cet objectif.

L'engagement bénévole a également été renforcé par les dispositions de la loi « Égalité et citoyenneté », promulguée en janvier 2017.

Le « New Deal » avec le monde associatif se poursuit avec, par exemple, le développement de nouveaux services numériques visant à la simplification des démarches et à une meilleure connaissance de la vie associative, mais aussi avec des plans de formation des bénévoles *via* un renforcement des moyens du Fonds de développement de la vie associative et, enfin, la mise en place du compte d'engagement citoyen.

Conformément aux décisions du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 13 avril 2016, les actions d'éducation populaire en faveur du « vivre ensemble » au profit des habitants des territoires fragilisés seront renouvelées.

MISSION « TRAVAIL ET EMPLOI »

Ministère du travail

Trois objectifs structurent prioritairement la programmation retenue par le Gouvernement pour la mission « Travail et emploi » :

- Engager un effort sans précédent de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi les moins qualifiés et des jeunes
- Transformer les politiques de l'insertion pour améliorer leur efficacité par un accompagnement et une formation renforcés et assurer leur ciblage sur les personnes, les secteurs et les territoires prioritaires
- Améliorer la performance du service public de l'emploi au service de la mise en œuvre des réformes structurelles

MOYENS DE L'ACTION 2018

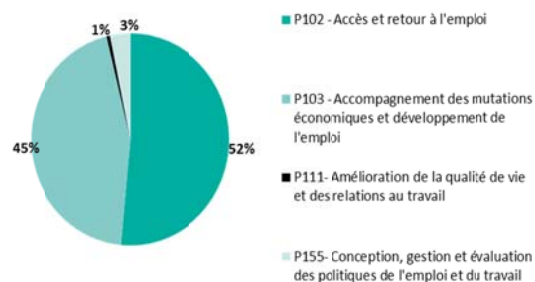
15,2 Md€ de crédits budgétaires (hors T2CAS) –

Plafond d'emploi Etat ETPT : 9 251 ETPT – Plafond d'emploi des opérateurs : 55 558 ETPT

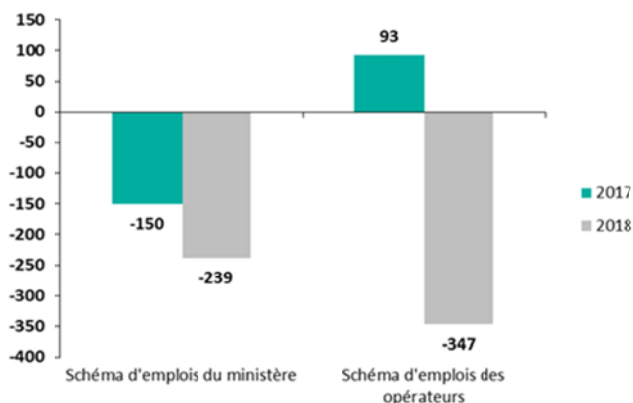
Programmation des crédits et taxes de 2018 à 2020

	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019 (estimation)	2020 (estimation)
Crédits du budget général*	16,7 Md€	15,2 Md€	12,9 Md€	12,6 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



* Conformément à la loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.



Analyse

- Les principales diminutions par rapport à la LFI 2017 concernent les contrats aidés (- 40 %), les aides temporaires à l'embauche (- 42 %) et l'impact positif de la conjoncture sur les dépenses de solidarité (- 26 %)
- Les principales hausses concernent les dépenses pour la formation (multiplication par trois) et la Garantie jeunes (+16 %)

Un effort historique en faveur de la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi les moins qualifiés et des jeunes

Les actifs et notamment les jeunes de faible qualification sont particulièrement exposés au chômage et à la précarité. Le Gouvernement veut apporter, à travers un plan d'investissement dans les compétences de 15 Md€ sur la durée du quinquennat (dont 13,8 Md€ sur le champ de la mission « Travail et Emploi »), une réponse structurelle à cette situation, et viser une amélioration effective en termes de compétitivité et de bien-être social.

Ce sont ainsi 1 million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et 1 million de jeunes décrocheurs supplémentaires qui seront formés et accompagnés à l'horizon 2022. La priorité sera notamment mise sur les formations certifiantes et qualifiantes qui améliorent durablement l'accès à l'emploi. Pour les jeunes, le développement de l'accompagnement intensif mis en œuvre par les missions locales à travers la Garantie jeunes comptera parmi les leviers mobilisés.

Une transformation des politiques de l'insertion pour notamment assurer leur ciblage sur les personnes et les territoires qui le nécessitent au nom de la cohésion nationale

Dans un contexte d'amélioration du marché du travail, d'augmentation des mesures générales de baisse du coût du travail et de mobilisation exceptionnelle en faveur des compétences en France, les politiques de l'insertion sont confortées en faveur des publics et territoires qui en ont le plus besoin.

200 000 nouvelles entrées en emplois aidés seront financées en 2018 dans le secteur non marchand pour les publics les plus éloignés du marché du travail. Les titulaires de ces contrats bénéficieront enfin d'une prise en charge renforcée, notamment dans l'articulation emploi – formation – accompagnement. Ces nouveaux contrats seront par ailleurs ciblés sur les territoires ultra-

marins et ruraux, ainsi que l'urgence sanitaire et sociale et l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire.

Parallèlement, les emplois aidés dédiés au secteur de l'insertion par l'activité économique seront confortés en 2018, en sus de la montée en charge de l'expérimentation « Zéro chômeur dans les territoires ».

Le soutien au secteur des entreprises adaptées pour les travailleurs handicapés est augmenté, avec + 1000 aides au poste financées en 2018, sachant que des travaux seront par ailleurs engagés sur le modèle de financement du secteur.

Un service public de l'emploi performant et mobilisé sur la mise en œuvre des réformes structurelles

Le PLF 2018 prévoit le financement des structures du service public de l'emploi, notamment Pôle emploi, les Missions locales, et l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, fortement mobilisées pour l'accompagnement adapté des publics dans et vers l'emploi, ainsi que la mise en œuvre des priorités en

termes de formation professionnelle, d'emplois aidés et d'apprentissage.

Ces missions devront s'exercer dans un cadre exigeant en termes d'efficacité et d'efficience, qui trouvera notamment à s'appliquer dans le cadre des négociations conventionnelles à venir pour notamment Pôle emploi et les missions locales.

LE PRELEVEMENT SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT AU PROFIT DE L'UNION EUROPEENNE

- Lors du Conseil européen de février 2013, les chefs d'État et de gouvernement se sont accordés pour doter l'Union européenne d'un cadre financier pluriannuel pour les années 2014 à 2020, orienté vers la croissance et l'emploi. Les mécanismes de flexibilité du cadre financier pluriannuel, prévus pour offrir davantage de souplesse en gestion, ont été mobilisés pour faire face aux nouveaux défis auxquels l'Union a été confrontée (aides aux réfugiés, corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, etc.), ce qui a permis de faire face à ces circonstances imprévues dans le respect des plafonds programmés.
- Les dernières années du cadre financier pluriannuel seront marquées par une forte accélération des paiements liés à la politique de cohésion, à la suite d'un démarrage particulièrement lent de la programmation. Le retrait du Royaume-Uni de l'Union constitue, par ailleurs, un facteur important d'incertitudes sur la période.
- Au printemps 2018, la Commission européenne devrait présenter une proposition pour le prochain cadre financier pluriannuel qui débutera en 2021. Dans un contexte contraint par le départ de son troisième contributeur, le budget de l'Union devra s'adapter pour traduire les priorités politiques définies conjointement par les 27 États membres.

MOYENS DE L'ACTION 2018

20,2 Md€ de prélèvements effectués sur les recettes de l'État

Programmation des crédits de 2018 à 2020

	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019	2020
Crédits du budget général	18,7 Md€	20,2 Md€	23,3 Md€	24,1 Md€

Analyse

- L'augmentation de plus de 10 Md€ du budget de l'Union européenne entre 2017 (budget adopté) et 2018 (projet de budget) explique la croissance de plus de 1 Md€ du prélèvement sur recettes (PSR) entre la LFI 2017 et le PLF 2018.
- Les fortes croissances du PSR prévues en 2019 et 2020 (+ 3 Md€ en 2019 et + 1 Md€ en 2020) résultent du rattrapage programmé dans la mise en œuvre du cadre financier pluriannuel. En effet, à ce jour, moins de 10 % des crédits de paiement de la politique de cohésion ont été consommés alors que celle-ci représente environ un tiers des dépenses du cadre.

En 2018, poursuivre le financement des nouvelles priorités dans le respect des plafonds du cadre financier pluriannuel 2014-2020

Le 30 mai 2017, la Commission européenne a présenté son projet de budget pour 2018 ciblant les efforts sur :

- la réponse européenne aux nouveaux défis que pose l'environnement géopolitique actuel. Il s'agit, entre autres, des migrations, de la protection des frontières extérieures de l'Union et de la sécurité de ses citoyens ;
- les investissements stratégiques et la croissance durable pour soutenir la cohésion économique et créer des emplois, en particulier pour les jeunes.

Ce projet de budget pour 2018 s'élève à 160,6 Md€ en crédits d'engagement (en hausse de + 2 % par rapport au budget 2017 voté) et 145,4 Md€ en crédits de paiement (en hausse de + 8 % par rapport au budget 2017 voté).

Afin de faire face à des possibles événements imprévus en cours d'exécution, tels que des catastrophes naturelles ou des crises humanitaires, et pour garantir la

soutenabilité du cadre financier, le Conseil a souhaité accroître les marges sous plafonds de dépenses proposées par la Commission, en engagements comme en paiement. Le Conseil a donc fixé le niveau des engagements à 158,9 Md€, soit une limitation de la hausse à + 1 % par rapport au budget 2017 voté, et le niveau des crédits de paiement à 144,4 Md€, soit une limitation de la hausse à + 7 %.

Le montant définitif du budget de l'Union pour 2018 devrait être connu à l'issue de la procédure de conciliation entre le Parlement européen et le Conseil, attendue en novembre 2017.

La France contribuera au budget européen pour 2018 à hauteur de 20,2 Md€. Cette contribution prend la forme d'un prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR-UE). S'y ajoutent les ressources propres traditionnelles qui sont versées directement à l'Union sans transiter par le budget de l'État.

D'ici 2020, contrôler la croissance de la contribution française en se limitant à la stricte application du cadre actuel

À l'occasion de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, les 28 États membres et le Parlement européen se sont mis d'accord, en 2017, pour engager 3,5 Md€ de dépenses supplémentaires d'ici 2020 en faveur de la jeunesse (Erasmus+, initiative pour l'emploi des jeunes), de l'investissement (Horizon 2020, « Fonds Juncker », etc.) et du traitement de la crise migratoire.

La pression que ces dépenses nouvelles va introduire en fin de cadre est renforcée par la montée en charge de certaines politiques de l'UE, en particulier la politique de

cohésion, après un retard initial dans leur mise en œuvre.

Des besoins en paiements importants se feront donc jour d'ici fin 2020 et, même s'ils s'inscrivent dans les limites fixées par le cadre financier pluriannuel, ceux-ci aboutiront à une croissance importante de la contribution française (+ 4 Md€ entre 2018 et 2020). Cette majoration est inévitable, sauf à préempter une part conséquente du prochain cadre financier pluriannuel pour le paiement d'engagements passés (« reste à liquider »).

Pour l'après 2020, négocier un cadre responsable pour une Union à 27

La Commission européenne devrait présenter, au printemps 2018, un projet de cadre financier pluriannuel pour les années 2021 et suivantes et pour une Union européenne à 27 États membres. Le « Brexit » renforcera la contrainte sur le budget et le cadre financier de l'Union. En effet, la sortie de l'un des principaux financeurs de l'Union augmentera, toutes choses égales par ailleurs, la quote-part de contribution de l'ensemble

des 27 autres États membres. La France défendra donc une position équilibrée, permettant de financer les priorités portées par le Président de la République au niveau européen, tout en s'inscrivant dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics.

Les négociations offriront également l'occasion de réviser le système des ressources propres, notamment à travers la suppression de tous les rabais.

AVANCES A L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Ministère de la culture, Ministère de l'action et des comptes publics

La mission « Avances à l'audiovisuel public » retrace les crédits alloués aux sociétés audiovisuelles publiques : France Télévisions, Arte France, Radio France, France Médias Monde, l'Institut national de l'audiovisuel et TV5 Monde.

Les moyens alloués au secteur en 2018 répondent à une double ambition :

- la poursuite de l'adaptation des sociétés aux évolutions du secteur, dans le respect de leurs missions de service public (révolution numérique et évolution des modes de consommation des programmes audiovisuels, intensification de la concurrence, multiplication des offres) ;
- le maintien de priorités stratégiques telles que le soutien à la création, l'investissement dans le numérique, l'information et le rayonnement de la France à l'international.

La transformation progressive des sociétés audiovisuelles publiques et leur adaptation à un nouvel environnement permettent, par ailleurs, de les faire participer à l'effort collectif de réduction de la dépense publique.

MOYENS DE L'ACTION 2018

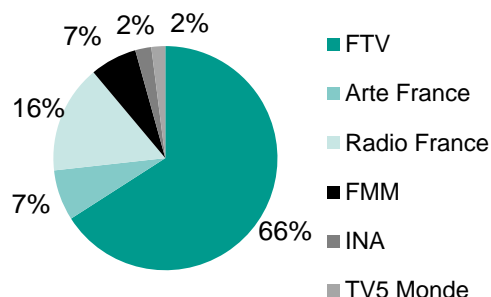
3,8 Md€ de ressources issues de la contribution à l'audiovisuel public (CAP) – dont 0,6 Md€ pris en charge par l'État au titre de dégrèvements accordés notamment pour motifs sociaux

0,1 Md€ de taxes affectées plafonnées

Programmation des crédits et taxes

	LFI 2017 au format du PLF 2018	2018	2019
CAP (TTC) et taxes affectées plafonnées	3,9 Md€	3,9 Md€	3,9 Md€

Répartition des crédits par programme en 2018



Analyse

- La contribution à l'effort de réduction de la dépense publique du secteur audiovisuel correspond en 2018 à 1,0 % de ses dotations 2017. Les moyens qu'il est prévu d'allouer aux sociétés en 2018 restent supérieurs à ceux de 2015 et 2016.
- Le secteur audiovisuel jouit, chaque année en loi de finances, d'un mécanisme de garantie de ses ressources publiques et n'est pas assujéti à la mise en réserve de ses crédits, car il est financé par des ressources fiscales qui lui sont directement affectées.

S'adapter à un environnement qui traverse des évolutions profondes

Le secteur audiovisuel connaît des mutations en profondeur liées à des évolutions technologiques qui modifient les usages et les modes de consommation. Dans ce contexte, les sociétés audiovisuelles publiques doivent être à la pointe de ces transformations. Le numérique doit être au cœur des innovations poursuivies par les sociétés audiovisuelles publiques,

avec une offre linéaire qui doit s'enrichir par une offre adaptée à tous les supports, notamment dans les champs prioritaires du service public audiovisuel (culture, accès à la connaissance, information), tout en permettant de plus grandes mutualisations entre acteurs.

Renforcer les coopérations entre entreprises de l'audiovisuel public

Dans un contexte budgétaire contraint et face à la révolution numérique, à l'intensification de la concurrence venant d'acteurs mondiaux ainsi qu'à la multiplication des contenus, les entreprises de

l'audiovisuel public doivent unir plus étroitement leurs stratégies et leurs moyens.

Les dirigeants de l'audiovisuel public ont été invités à une coopération accrue, en particulier en matière de numérique et d'offre culturelle.

Participer à l'effort de redressement des finances publiques en poursuivant les efforts de gestion

L'effort demandé à l'audiovisuel public en PLF 2018 représente moins de 1,0 % des moyens inscrits en LFI 2017. Cet effort intervient après trois années consécutives de hausse des moyens, notamment pour conforter les investissements dans les programmes. Dans une perspective de moyen terme, les ajustements demandés aux entreprises de l'audiovisuel public en 2018 contribuent à la répartition équitable des efforts

demandés à l'ensemble de la sphère publique. Ces efforts sont répartis en fonction des capacités contributives de chacune des entreprises, et en tenant compte des priorités stratégiques que sont le soutien à la création, l'investissement dans le numérique, l'information et le rayonnement international de la France.